

La
Gacilly

Commune nouvelle



La Chapelle
Gaceline

La Gacilly

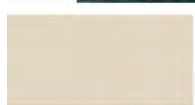
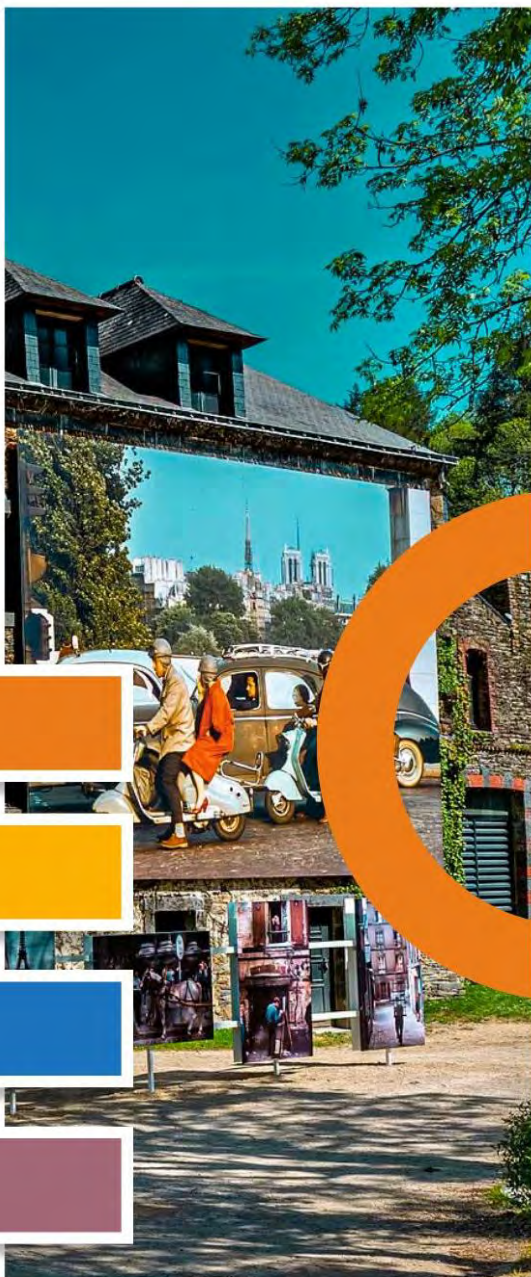
Glénac

le fil de l'Actu

N° ISSN 2968-5532

Magazine municipal semestriel

N° 20 – Juillet 2026



SOMMAIRE

1	Éditorial	Page 3
2	Conseil Municipal	Pages 4 à 19
3	CCAS	Pages 20 à 23
4	Oust à Brocéliande	Pages 24 à 30
5	Rétrospective	Pages 31 à 35
6	Artémisia	Pages 36 et 37
7	Agenda	Page 38
8	Sebastião Salgado	Pages 39 et 40

Ce Fil de l'Actu ne comporte pas les rubriques qu'on y retrouve habituellement comme les pages dédiées aux établissements scolaires, celles consacrées aux nouvelles entreprises et activités économiques, etc ... Elles reviendront dans les prochains numéros.

La raison est que nous avons voulu prioriser dans ce 1^{er} bulletin du mandat la publication de toutes les informations relatives à l'installation du conseil municipal élu le 15 mars dernier et à la mise en place des commissions municipales. Avec aussi une place importante accordée aux institutions intercommunales d'OBC issues des mêmes élections.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Et nous vous souhaitons une bonne lecture de ce Fil de l'Actu n° 20.

L'équipe de la commission
Communication et Numérique

Horaires d'accueil dans nos mairies

Mairies	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
La Gacilly	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
La Chapelle G ^{ine}	8h30 - 12h30		8h30 - 12h30					13h30 - 17h		13h30 - 17h
Glénac		13h30 - 17h					8h30 - 12h30		8h30 - 12h30	

Numéros téléphoniques utiles

La Gacilly Mairie	02 99 08 10 18	Glénac Bibliothèque	---	Hôpital de Redon	02 99 71 71 71
La Gacilly Médiathèque	02 99 08 08 88	OBC tél redirectionnel	02 97 75 01 02	Pompiers	18 ou 112
La Chapelle G ^{ine} Mairie	02 99 08 12 80	SAUR	02 56 56 20 00	SAMU	15 ou 112
Glénac mairie	02 99 08 13 65	France Services	02 99 08 05 10	Gendarmerie	17

Directeur de publication : Olivier ATHIMON - Maire

Président de la commission : Youenn COMBOT adjoint à la communication et au numérique

Comité de rédaction : Alain BERNARD, Anne-Elisabeth BOUCHER, Soazig GUÉRIN, Jo GUILLOUCHE, Anne-Cécile LETOURNEL

Rédaction maquette publication : Catherine Soulainne chargée de communication - **Contacts** : communication@lagacilly.fr 02 99 08 10 18

Distribution : La Poste - Tirage : 2 400 exemplaires - Imprimerie : Nuances Redon



Éditorial de
Olivier ATHIMON

Proximité, protection, économie locale et durabilité

Chers Gaciliennes et Gaciliens.

C'est avec beaucoup d'humilité que j'écris ce premier éditorial du bulletin municipal en tant que maire de notre commune avec ses trois villages de La Gacilly, Glénac et La Chapelle-Gaceline.

Ce message à votre intention représente pour moi un honneur immense, et je vous remercie de votre confiance. Il est aussi empreint d'une responsabilité particulière, celle de succéder à Yves et à Jacques Rocher qui, l'un après l'autre, se sont mis depuis 64 ans au service de notre territoire dans le poste de maire. Ils ont profondément marqué l'histoire de notre commune et je tiens ici à leur rendre hommage, à leur exprimer notre reconnaissance et à les remercier.

Ce premier bulletin municipal de la nouvelle mandature a avant tout vocation à vous informer. Avec les comptes-rendus condensés des conseils municipaux (depuis le précédent Fil de l'Actu), la présentation de la nouvelle équipe municipale ainsi que l'organisation autour des commissions que nous avons mises en place.

Dès le début de notre démarche, en nous mettant à votre écoute, nous avons fait le choix de construire notre projet sur vos attentes. Les nombreux échanges menés durant la campagne électorale nous ont permis d'identifier vos préoccupations et vos besoins auxquels nous devons répondre, et aussi de mettre en lumière les nombreuses richesses de notre territoire que nous devons préserver et développer.

Pour pouvoir agir efficacement en ce sens, j'ai souhaité constituer une équipe municipale équilibrée, composée pour moitié d'élus 'sortants' dont l'expérience est précieuse pour assurer le suivi de dossiers parfois complexes, et pour moitié d'élus 'nouveaux' dont l'énergie et le regard neuf sont essentiels pour interroger et dynamiser les projets. J'ai aussi veillé à ce que notre équipe soit représentative des administrés, tant pour l'ensemble des élus (14 de La Gacilly, 8 de Glénac et 7 de La Chapelle) que pour l'exécutif (le bureau municipal) avec les maires délégués et les adjoints.

Nous avons organisé notre fonctionnement et nos commissions municipales autour des quatre priorités qui guideront notre action pendant le mandat : **proximité, protection, économie locale et durabilité**. Ces quatre piliers constituent la boussole de notre engagement et structureront l'ensemble de nos travaux.

Au sein du conseil municipal, nous sommes tous au service de l'intérêt général, assurés et convaincus que ce qui nous rassemble dépasse ce qui peut nous différencier. Nous sommes pleinement mobilisés pour servir notre commune. Nous agissons ensemble pour continuer à faire vivre et développer notre territoire et ses habitants. Et ceci, nous le faisons avec conviction, avec humilité aussi, conscients que rien ne se construit durablement sans dialogue ni confiance.

Ces premiers mois de mandat confirment chaque jour le plaisir que j'ai à mettre mon énergie au service de tous. Au service de toute la population, sans distinction, dans chacun des trois villages. Et au service des agents municipaux compétents, impliqués et profondément attachés au service public local. J'apprécie de pouvoir échanger et travailler avec eux. Et je tiens à les remercier pour leur professionnalisme et leur engagement quotidien aux côtés des élus.

En vous assurant que nous resterons à votre écoute, je vous remercie pour votre confiance.

À bientôt sur les chemins de notre commune ... et en vous souhaitant un bel été.

Bien chaleureusement.

Olivier Athimon, Maire de La Gacilly

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2025

Subventions de fonctionnement aux cantines privées de Glénac et de La Chapelle-Gaceline

Comme chaque année, la collectivité est amenée à proposer l'octroi de subventions aux cantines des écoles privées de Glénac et de La Chapelle-Gaceline.

Le calcul des aides est établi sur la base suivante : 0,80 € par repas par élève demi-pensionnaire Gacilien.

En juin dernier, la directrice des écoles privées de La Gacilly, Madame Émilie Soulabaille, a fait part de déficits constatés dans la gestion de la cantine de l'école Sainte-Thérèse et de celle du R.P.I. de l'école Françoise d'Amboise.

Depuis 2020, il est établi le tableau suivant répertoriant l'évolution des subventions communales octroyées :

École Sainte-Thérèse		
Année	Nb repas	Subv° LGy
2020-2021	4 499	3 599,20 €
2021-2022	5 692	4 610,52 €
2022-2023	6 018	4 810,40 €
2023-2024	5 469	4 375,20 €
Prév. 2024-25	5 262	8 419,20 €

École Françoise d'Amboise		
Année	Nb repas	Subv° LGy (1)
2020-2021	3 194	455,20 €
2021-2022	3 232	5,60 €
2022-2023	1 679	0 €
2023-2024	1 910	0 €
Prév. 2024-25	2 455	3 928 €

(1) Explication pour la subvention communale pour Françoise d'Amboise : calcul du montant de la subvention avec application d'une déduction pour la location de la salle de la cantine et les frais de ménage

Pour la prévision 2024-2025, il a été procédé à une révision du mode de calcul en réajustant le coût de surveillance pour les repas servis pour toutes les cantines de la commune. *Sur les années précédentes, le coût de surveillance était divisé entre les 800 repas servis chaque jour.* La proposition prend en compte un volume de 400 repas servis pour les élèves des maternelles et des primaires, les 400 autres repas du collège n'ayant pas besoin de surveillance.

Il est donc proposé, pour 2024-2025, de modifier le calcul de la subvention pour passer de 0,80 € à 1,60 €/repas/élève demi-pensionnaire gacilien et de ne plus tenir compte des déductions appliquées depuis 2020 pour Françoise d'Amboise.

Le conseil émet un avis favorable sur l'octroi de ces subventions.

PV intégraux des conseils municipaux
à <https://lagacilly.fr/vie-municipale/proces-verbaux-du-conseil-municipal>

Restaurant Scolaire – nouveau Contrat de Délégation de Service Public par voie d'affermage pour trois années

Par délibération du 29 avril dernier, il a été décidé de lancer la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat de délégation public de gestion du restaurant scolaire. Le dossier de consultation a été publié dans le Journal «Centrale des Marchés» le 5 août et dans le journal «Ouest-France» le 7 août, la date limite de remise des offres étant fixée au 5 septembre 2025.

L'unique offre reçue émane de l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire.

Une phase de négociation a été engagée et la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 27 octobre dernier en présence des représentants de l'Association. Des réponses ont été apportées par rapport à leurs offres déposées.

Le conseil émet un avis favorable en vue de l'approbation, à compter du 1er janvier 2026, du nouveau contrat de gestion du restaurant scolaire établi pour une durée de trois années.

Eco-Quartier des Rives de l'Aff Avenant N° 6

Pour le marché public de l'éco-quartier des rives de l'Aff, au titre du lot N°1 « Voirie et Réseaux Divers », l'entreprise COLAS présente l'avenant N° 6 d'un montant de 14 626,30 € H.T. répartis comme suit :

- Plus-Value pour Morcellement des Travaux : 8 920 € H.T.

- Pose de panneaux de signalisation supplémentaires : 2 530 € H.T.

- Réalisation de travaux divers (différence entre +Value et -Value) : 3 176,30 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à cet avenant.

Il est rappelé que le marché initial pour cet investissement était de 2 669 771,38 € HT et que, avec la présentation de ce nouvel avenant, le montant total de ce marché est désormais de 2 742 225,01 € HT, soit une augmentation de + 2,7 %.

Accord du conseil.

Pose de fourreaux dédiés à la fibre communale Rue de la Croix des Archers

En complément aux actuels travaux d'effacement des réseaux électriques, de rénovation des réseaux d'éclairage public, il est proposé par Morbihan Energies de procéder le long de l'Avenue de la Croix des Archers à la pose de fourreaux liés à la fibre communale.

Le montant de cette nouvelle prestation est de 14 000 € H.T. entièrement pris en charge par la collectivité.

Le conseil approuve la signature d'une convention avec Morbihan Energies pour la réalisation de ces travaux.

Vente du bâtiment communal du 7 Rue du Relais Postal

La commune a été destinataire le 24 mars 2025 d'une lettre d'intention d'achat de ce bien pour la somme de 140 000 € avec par des acquéreurs qui souhaitent, à compter du 1er novembre 2025, pouvoir engager la procédure de rédaction de l'acte de vente.

Pour rappel, la commune a procédé à la résiliation du bail commercial avec le locataire avec une date d'achèvement fixée au 30 octobre 2025.

Dans le cadre de la signature de l'acte de vente, les diagnostics D.P.E. et Etat parasitaire ont été dernièrement réalisés ainsi qu'un plan de bornage à l'arrière de ce local.

Le conseil émet un avis favorable sur la vente du bien communal cadastré AN N° 799 pour le montant de 140 000 € net vendeur, honoraires et frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Rapport de la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour le secteur « Les Prés du Château »

Par délibération du 23 avril 2021, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour la signature d'une convention d'engagement dénommée « Refuge LPO » pour le site des Prés du Château.

Il est rappelé que cette convention, d'une durée de 5 ans, de 2021 à 2025, comprend un diagnostic écologique et naturaliste du « Chemin des Libellules » d'une superficie de 4,2 hectares accompagné de fiches actions liées à la biodiversité.

Le coût total de cette opération sur les 5 ans est de 8 600 € net de T.V.A.

Le rapport d'étude de fin de la convention a été transmis préalablement aux conseillers municipaux.

Monsieur Sébastien GERVAISE, Chargé d'études Naturalistes, sollicite l'avis de la commune pour la reconduction de cette convention pour la période 2026 à 2030.

Le conseil donne son accord.

Subvention communale pour la destruction de nids de frelons

Lors du dernier conseil municipal, il a été envisagé d'apporter un soutien financier pour la destruction des nids..

Vu le caractère invasif du frelon asiatique et les risques qu'il présente pour la sécurité publique, la santé et l'environnement, il s'agit d'encourager l'élimination des nids par des professionnels agréés en lien avec la FDGDON 56 et d'accompagner financièrement les habitants.

Il est proposé que la subvention soit fixée à 50 % de la dépense éligible avec les plafonds fixés comme suit (prix maximum autorisés par les opérateurs signataires de la charte FDGDON du Département du Morbihan) :

Plafond de dépense subventionnable :
Nid à moins de 5 m de hauteur : 86 €
Nid à moins de 8 m de hauteur : 126 €
Nid entre 8 et 15 m de hauteur : 153 €
Nid entre 15 et 20 m de hauteur : 194 €
Nid à plus de 20 m de hauteur : 231 €
La période d'éligibilité de destruction des nids est du 1er mai au 30 novembre.

Il est précisé, qu'avant toute intervention d'un prestataire, le référent communal doit être saisi par le bénéficiaire afin qu'il puisse effectuer une visite sur le site et vérifier que la demande répond aux conditions de prise en charge par la commune.

Après intervention, le bénéficiaire devra transmettre la facture d'intervention (copie de la facture acquittée) du prestataire et l'attestation du référent à la collectivité.

Accord du conseil.

Création d'un poste d'apprenti au Service Communication

Marie JOUAULT est arrivée le 5 novembre dans le Service Communication en tant qu'alternante pour la préparation d'un Master II Manager de la Communication de Marque.

Le conseil valide la création d'un poste d'apprenti pour une durée de deux ans au service Communication à compter du 05 novembre 2025.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2025

Contrats d'assurance

Le renouvellement de ces contrats s'effectue tous les 3 ans et la commune dispose d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, la société ARIMA GRAND OUEST.

En avril, il avait donc été décidé de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert pour les 6 lots suivants :

- Lot N°1 : Assurance des Dommages aux Biens
- Lot N° 2 : Assurance de la Responsabilité Civile
- Lot N° 3 : Assurances des Véhicules à moteur
- Lot N° 4 : Assurance de la Protection Juridique de la Collectivité
- Lot N° 5 : Assurance de la Protection Fonctionnelle des agents et des élus
- Lot N° 6 : Assurances des Prestations Statutaires

Lors de la remise des offres le 8 octobre dernier, les lots N° 1, 2 et 3 restaient infructueux.

Seuls les lots N° 3, 4 et 6 avaient reçu des offres.

Lors du conseil municipal de novembre, il avait donc été décidé d'attribuer les lots N° 3, 4 et 6 correspondant au renouvellement, pour une durée de 3 années, des contrats suivants d'assurance communaux.

Voici les lots attribués en novembre :

LOTS	Contrat actuel en € TTC	Nvelle Proposit° en € TTC	Différ en %
LOT N° 3	SMACL 10 803,40	SMACL 22 764,45	+107
LOT N° 4	SMACL 1 502,07	SMACL 1 022,87	-32
LOT N° 6	GROUPEAMA 57 667,43	REYLENS 56 684,66	-1,7
TOTAL	69 972,90	80 471,98	+ 15

Pour les lots infructueux (N° 1, 2 et 5) lors du précédent conseil municipal, la commune, en conformité avec l'article R2122-2 du code de la commande publique, a sollicité l'actuel assureur, la SMACL, qui s'est engagé à l'envoi de leurs offres pour le 15 décembre. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

LOTS	Contrat actuel en € TTC	Nvelle Proposit° en € TTC	Différ en %
LOT N° 1	SMACL 15 635,64	SMACL 52 575,22	+ 236
LOT N° 2	SMACL 11 463,30	SMACL 38 871,64	+239
LOT N° 5	SMACL 200,46	SMACL 495,91	+147
TOTAL	27 299,40	91 942,77	+ 236

Commentaire : La discussion porte sur la proposition de la SMACL pour le lot N°1 et la collectivité va engager une négociation avec cet assureur. Il en résulte que la nouvelle proposition est d'un montant de 34 571,81 € T.T.C. avec une modification de la franchise.

Accord du conseil.

ARTEMISIA – Tarifs Billetterie et Locations salles pour 2026

Comme les années précédentes, la collectivité est amenée à décider des tarifs pour la Billetterie et les Locations de salles en faveur d'Artemisia. Ces tarifs avaient été revus en 2024 pour tenir de l'accroissement des coûts énergétiques.

Les nouvelles propositions de tarifs pour l'année 2026 sont les suivantes et appliquent une revalorisation d'environ + 5% par rapport à ceux pratiqués en 2025.

Les tarifs de la programmation culturelle payante proposés pour 2026 sont les suivants :

Configuration	Tarif plein	Tarif réduit
Tarif A	8 euros	4 euros
Tarif B	16 euros	12 euros
Tarif C	20 euros	16 euros
Tarif D	24 euros	20 euros
Tarif E	30 euros	26 euros
Tarif A = Jeune Public et Artistes découvertes Tarif réduit = moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes handicapées		

La gratuité est accordée aux enfants de moins de 3 ans qui sont accompagnés de leurs parents.

De plus, il est proposé au public de pouvoir acheter à Artemisia une carte de Fidélité (15 euros, valable 1 an) qui permet d'accéder au Tarif Réduit sur les spectacles produits par Artemisia.

Cette proposition de programmation n'entrave en rien la possibilité pour des acteurs privés de produire leurs propres dates culturelles à leurs propres tarifs.

En ce qui concerne les locations des salles d'Artemisia, les propositions au conseil prévoient :

-1- les tarifs pour les associations ; en distinguant les associations dont le siège social est situé à La Gacilly et celles de la Communauté de communes OBC.

-2- les tarifs pour les associations extérieures, entreprises et collectivités territoriales ; en distinguant :

- a) 1- les associations extérieures et les entreprises dont le siège social est situé à La Gacilly ;
- b) 2- les entreprises et collectivités territoriales de la ComCom OBC ;
- c) 3- les entreprises et collectivités extérieures.

Le détail des tarifs pour locations de salles figure dans le PV du conseil publié à <https://lagacilly.fr/vie-municipale/proces-verbaux-du-conseil-municipal>.

Enfin les mises à disposition gratuites suivantes sont proposées :

- Comité des Fêtes : 1 jour / an
- La Gacillienne : 1 jour / an
- École St Jugon : 3 jours / an + 1 jour pour le loto des Parents d'élèves
- École JdlFontaine : 3 jours / an + 1 jour pour le loto des Parents d'élèves
- École Ste Thérèse : 1 jour / an
- RPI La Chapelle : 1 jour / an
- Collège Ste Anne : 1 jour / an
- Don du Sang : 5 jours / an

Il est précisé que les agents de sécurité incendie requis à l'ouverture du Public sont à la charge de l'organisateur. Il en est de même pour les besoins techniques complémentaires et les services complémentaires.

Accord du conseil.

ARTEMISIA Subvention de fonctionnement pour 2026

Lors du conseil municipal du 12 septembre dernier, il avait été décidé que le Budget « Illuminations » soit intégralement pris en charge par le Budget Artemisia, d'où le vote d'une décision modificative d'un montant de 40 000 €.

A ce jour, au regard de la signature des devis, ce budget est d'un montant de 35.705 € H.T. répartis entre une somme de 24.215 € pour la partie Investissement (Acquisition des Frises et des projecteurs «Gobo») et de 11.490 € pour la partie Fonctionnement (Pose et dépose des guirlandes et location de nacelles).

Au regard des actuels paiements des factures, il est, dès à présent, proposé de procéder à l'attribution de fonctionnement pour l'année 2026 d'un montant similaire à 2025, soit la somme de 150 000 €.

Lors de la présentation du Budget Primitif 2026, il sera présenté la demande d'une somme de 12 000 € correspondant, comme les années précédentes, à la réalisation des activités culturelles portées par la Commission Culture.

Accord du conseil.

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association

« Festival Photo de La Gacilly »

La convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Festival Photo de La Gacilly » a été conclue pour les années 2023, 2024 et 2025. Elle doit donc faire l'objet d'un renouvellement pour une nouvelle durée de trois années.

Il est proposé que la subvention soit portée à 50 000 € par an.

Accord du conseil.

Vente du Bâtiment communal situé au 21 Rue Lafayette et au 14 Rue du Relais Postal

La commune a été saisie par Madame Amélie LOUAT, gérante de la Librairie « La Grande Evasion », pour une perspective de vente de notre local communal.

Rappel des actuels baux communaux :

- Signature le 3 décembre 2021 pour le 14 Rue du Relais Postal pour un loyer de 363 €/mois

- Signature le 1er juin 2022 pour le 21 Rue Lafayette pour un loyer de 270 €/mois
Madame LOUAT a indiqué vouloir devenir propriétaire des locaux communaux.

Cet ensemble immobilier cadastré AN N°295 est d'une contenance de 345 m² avec une surface utile pour l'activité professionnelle de 206 m². Côté Rue du Relais Postal, l'accès se fait par un espace bitumé avec une terrasse en bois.



L'estimation domaniale obtenue le 23 octobre dernier présente un prix de vente de 224 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Il est proposé la vente totale du bâti et de conserver en faveur de la commune l'emplacement liée à la terrasse et la totalité de l'accès par la Rue du Relais Postal.

Les négociations ont abouti à un prix de

vente d'un montant de 210 000 €.

Avec 18 voix 'pour' et 4 abstentions, le conseil donne son accord.

Vente d'une partie de la parcelle communale AL N° 440

Lors du conseil municipal du 28 juin 2024, il avait été évoqué un avis de principe pour la vente d'une partie de la parcelle communale AL N°440.

Suivant le plan ci-après, il est rappelé que le constructeur immobilier CBI a dernièrement procédé à l'acquisition de l'ex-résidence Jean Bellamy en vue de réhabiliter cet espace immobilier en logements.



Selon l'actuel Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire de créer 0,5 place de parking par logement.

Et cette parcelle est considérée comme « artificialisée » au regard de notre actuel P.L.U.

Considérant que la commune a pour objectif de faciliter la réalisation d'un nouveau programme immobilier, il est proposé de vendre une superficie de l'ordre de 4 800 m² avec un prix de vente fixé à 15 € le m² soit un montant estimé à 72 000 € H.T.

Commentaire : La discussion au Conseil Municipal porte sur le prix de vente relativement bas au regard du classement de cette parcelle classée en zone UB, dite constructible. Mais il est précisé qu'il y a nécessité de prendre en compte le fait que le projet du constructeur immobilier ne peut se réaliser sans l'achat du terrain communal.

Le conseil émet un avis favorable sur cette proposition financière.

Acquisition d'une propriété « Bien Sans Maître » au 8 Rue de la Guchée Glénac

1- Contexte

Dans le cadre des dispositions des articles L.1123-1 à L.1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), la commune peut procéder à l'acquisition de biens présumés sans

maître. Il s'agit des biens dont le propriétaire est inconnu ou n'a pu être retrouvé, et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois années consécutives, ou encore des biens vacants n'ayant pas fait l'objet de succession connue.

Suite aux investigations menées par les services municipaux (consultations cadastrales, recherches auprès du service de la publicité foncière, des services fiscaux, enquêtes de voisinage), le bien en question cadastré 064 ZI 111 a été identifié comme pouvant relever de la procédure « Bien Sans Maître »

2 - Arrêté de constatation et de publicité

Conformément à l'article L.1123-3 du CG3P, un arrêté municipal n° 35/2025 en date du 06 mars 2025 a été pris afin de constater que le bien susvisé devait être regardé comme présumé sans maître.

Les mesures de publicité prévues par la loi ont été régulièrement accomplies :

- affichage de l'arrêté sur les panneaux officiels de la mairie et sur le terrain,
- notification lorsque cela était possible,

La dernière mesure de publicité étant intervenue le 19 mai 2025, le délai légal de six mois est désormais échu.

Aucun propriétaire ni ayant droit ne s'est manifesté durant cette période.

3 - Proposition d'incorporation dans le domaine privé communal

L'absence de revendication dans le délai légal permet à la commune, selon l'article L.1123-3 du CG3P, de procéder à l'incorporation du bien dans son domaine privé.

L'intégration de ce bien dans le patrimoine communal permettra :

- d'assurer l'entretien, la sécurisation ou la remise en état de la parcelle,
- de valoriser éventuellement le bien pour un usage communal, culturel, environnemental, social ou patrimonial,
- d'éviter que la parcelle ne demeure en état d'abandon.

Le Conseil donne son accord pour :

- approuver l'incorporation dans le domaine privé communal du bien présumé sans maître désigné ci-dessus ;
- autoriser M. le Maire à prendre l'arrêté constatant ladite incorporation et à accomplir les démarches administratives, techniques et foncières nécessaires ;
- autoriser l'inscription du bien à l'état de l'actif communal et les formalités auprès des services cadastraux et du service de la publicité foncière.



Demande de garantie d'emprunt par l'école Saint-Jugon pour travaux d'aménagement

L'École Saint-Jugon sollicite la commune pour une demande de garantie d'emprunt pour les travaux d'aménagement du pôle de la future garderie ainsi que l'extension du pôle maternel.

L'école Saint-Jugon a transmis la proposition financière du Crédit Agricole pour l'accord d'un prêt aux caractéristiques suivantes : Montant : 450 000 €, durée : 20 ans, taux nominal Fixe : 3,97 %, échéance mensuelle : 2 719,80 €.

Il est sollicité le cautionnement de la commune à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit la somme de 225 000 €.

Concernant les garanties d'emprunt, une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

En cas de défaillance du débiteur, la collectivité s'engage à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Le conseil émet un avis favorable sur cette demande de garantie d'emprunt.

Lancement de travaux d'assainissement Rue des Ajoncs d'Or

Au niveau de la Rue des Ajoncs d'Or, il apparaît que certaines installations privées sont non conformes vis-à-vis de la réglementation entraînant des dysfonctionnements du réseau public : rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et d'eaux usées dans le réseau 'pluviales'.

Lors des mutations de biens immobiliers, la mise en conformité des réseaux et des branchements n'est pas assurée.

Il est du ressort de la collectivité de se conformer à la législation en vigueur pour le bon fonctionnement de ces réseaux.

Après l'étude des textes législatifs liées à la commande publique, le décret N° 2024-1217 précise que les marchés de travaux de valeur estimée inférieure à 100 000 € HT sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalable.

La collectivité a donc procédé à une consultation auprès de 2 entreprises pour des travaux sur toute la longueur de la Rue des Ajoncs d'Or. La société TPC OUEST de Saint-Avé a présenté un devis d'un montant de 99 624 € HT; une autre société a établi un devis de 126 568,20 € HT

Il est précisé que, après demande auprès de EAU du MORBIHAN, des travaux de remise en état du réseau d'eau potable seront pris en charge intégralement par cet organisme.

Le conseil approuve le lancement de ces travaux.

Convention avec le Centre de Gestion du Morbihan

Une convention avec le Centre de Gestion du Morbihan relative à un accompagnement à l'organisation du pôle administratif est présentée. Les objectifs de l'intervention sont au nombre de 3 :

- Questionner et repenser une organisation plus efficiente, comprenant une clarification des rôles et missions de chacun-e ;
- Mettre en place une ligne managériale avec pilotage d'activité ;
- Créer les conditions de qualité de vie au travail permettant de fidéliser les agents et d'enrayer la souffrance au travail.

Ce plan d'intervention, d'une durée de 4 à 5 mois, est d'un coût total de 5 985,25 €

Le conseil donne son accord avec 20 voix 'pour' et 2 abstentions.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Elle peut couvrir les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et services, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La présente convention arrivant à terme, il est proposé de la renouveler pour la période 2026-2030.

La signature de la C.T.G. est une condition réglementaire au maintien des financements avec la C.A.F.

Accord du conseil.

Demande d'ouvertures dominicale des commerces de détail

L'enseigne LIDL a effectué une demande de dérogation municipale pour l'ouverture en 2026 les dimanches 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre.

Accord du conseil.

Budgets : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

L'article L 1612-1 du CGCT modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 donne la possibilité au Maire jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Lors du conseil municipal, il est présenté pour le budget principal et les budgets

annexes (Assainissement, Parc Immobilier, Activités Portuaires, Cantine, Artemisia) les informations relatives à ce dispositif budgétaire.

Détails sur le site web de la mairie, onglet vie municipale, rubrique PV du conseil.

Accord du conseil.

Installation d'un nouveau médecin Contrats de baux et convention de mise à disposition

En vue de répondre aux multiples besoins médicaux de la population, des nouveaux professionnels de santé ont choisi La Gacilly pour leur installation. Cela a été le cas pour les deux dentistes dans la Maison Professionnelle de Santé, une sage-femme et une ostéopathe dans la Maison Praud ainsi que les deux nouveaux kinés dans le centre-ville.

Toutefois, les départs des Dr Heinrich en janvier 2023 et Gires en juin 2025 ont accentué la pénurie de médecins. D'ailleurs l'A.R.S. BRETAGNE classe le territoire de La Gacilly en Zone d'Intervention Prioritaire.

Pour lutter contre cette désertification médicale, de nombreuses initiatives ont été prises par la collectivité. L'aboutissement de ces démarches vient de se conclure par la décision du Docteur Thierry DAN de s'installer à compter du 1er avril prochain en tant que médecin généraliste. Il sera accompagné d'une assistante médicale et d'une secrétaire, ces deux postes étant à temps complet.

Le Docteur DAN a retenu l'ex-cabinet médical du Dr Pierre HEINRICH. Et, pour mener à bien l'installation de ce nouveau cabinet médical, l'accompagnement de la collectivité va porter sur les deux points suivants.

A- Au titre de son installation à la Maison Professionnelle de Santé

- Réalisation de travaux de cloisonnement de ce local d'une superficie totale de 29,35 m² pour séparer l'activité de l'assistante médicale et celle du docteur ;

- Acquisition de matériels informatiques avec mise en place d'un logiciel commun avec tous les professionnels de santé. Le listing de ces matériels est à l'étude.

À la suite de la construction de la Maison de Santé, la commune a signé un bail avec l'association des professionnels de santé révisable chaque année en fonction de l'indice INSEE des loyers commerciaux. Le montant total de ce loyer est en décembre 2025 d'un montant de 2880,79 € T.T.C.

La collectivité propose pour ce nouveau cabinet médical une gratuité du loyer professionnel pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2026.

Il est précisé que, à cette date, ce docteur intègre l'association des professionnels de santé pour le paiement des charges (eau, électricité, etc...).

B- Au titre de son installation sur le territoire communal

Monsieur DAN prévoit une amplitude de travail importante, ce qui l'amène à rechercher un logement le plus proche de son lieu de travail.

La collectivité a sollicité l'étude notariale de Maître LE FLOCH qui a fourni des propositions, parmi lesquelles le Dr Dan a retenu une maison d'habitation qui correspond à son orientation.

La collectivité propose de prendre en charge la location de cette maison à compter du 1er février 2026 pour 8 mois.

Le montant du loyer est de 850 € par mois, étant précisé que les charges (eau, électricité, etc...) sont payées directement par le futur locataire.

Une convention de mise à disposition de ce bien sera conclue entre la Commune et le Dr pour cette durée précaire.

Il est demandé d'émettre un avis sur la signature des deux contrats de baux ainsi que sur celle relative à la convention de mise à disposition.

Accord du conseil municipal.

Affaires Foncières et Immobilières***Bilan des acquisitions et des ventes au titre de l'année 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu, chaque année, à une présentation au conseil municipal.

Le tableau complet des acquisitions et des ventes foncières et immobilières réalisées en 2025 figure sur le site de la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 27 février 2026****Orientations Budgétaires 2026**

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, est présenté un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal et formalisé par une délibération spécifique.

C'est dans ce cadre légal que le contexte budgétaire et les orientations générales de la commune au titre de 2026 sont présentés dans un document préalablement adressé au conseil municipal.

Accord du Conseil.

Trésorerie – Renouvellement d'un Compte à terme

Il est rappelé que les articles L.1618 et

L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux communes de placer des fonds provenant de libéralités, d'aliénation d'éléments du patrimoine comme les cessions foncières et immobilières.

En fonction des disponibilités de trésorerie dont bénéficie la commune suite à des cessions réalisées, le recours à des placements financiers permet de générer des produits financiers.

Dans le cadre de la vente du terrain communal à LIDL pour un montant de 36.000 €, les intérêts générés par ce placement financier se sont élevés en décembre 2025 à un montant de 838,80 €.

Ce placement est définitivement clos.

Il est proposé le renouvellement d'un compte à terme décidé par délibération du conseil municipal du 28 mars 2025 relatif à la cession du foncier immobilier de la Venelle des Fours.

L'ouverture de ce C.A.T. en avril 2025 d'un montant de 150 000 € va générer, pour un taux d'intérêt de 2,19%, des intérêts de 3 285 € dès avril 2026.

Le Conseil approuve le renouvellement de ce Compte à terme pour une durée d'une année, considérant que, à la date du 10 Février 2026, le taux d'intérêt sur une période de 12 mois est de 2,03%.

Trésorerie – Autorisation d'ouverture d'un Compte à Terme

Il a été dernièrement procédé à la signature de l'acte de vente entre la commune et la SAS GAIA PROMOTION, rattachée au constructeur immobilier CBI, du terrain communal situé Rue Antoine Monteil. L'opération a concerné la vente d'une superficie de 4 145 m² au prix de 55 € le m² soit la somme de 227 975 €.

Le conseil valide l'ouverture d'un Compte à terme pour cette même somme pour une durée d'une année.

Vote d'une subvention exceptionnelle à l'USG Foot

L'Association U.S.G. Foot a loué le 10 janvier 2026 la Grande Halle d'Artemisia pour un montant de 770 € T.T.C.

Leurs dirigeants avaient nécessité de trouver une grande salle pour organiser, autour d'une galette des rois, le rassemblement de toutes les équipes de cette association.

Cette opération représente un événement exceptionnel réalisé une fois dans l'année et seule la Halle d'Artemisia pouvait, sur notre territoire, répondre à ce besoin.

Il est rappelé que, dès lors qu'une manifestation d'ampleur se déroule à Artemisia, la collectivité demande à l'organisateur de procéder à la signature d'une convention de location.

Lors d'un prochain conseil municipal, il est proposé d'attribuer une subvention à

l'association concernée pour un montant identique au coût de location.

Ce principe est adopté pour consolider Artemisia en tant qu'équipement apte à recevoir des manifestations d'importance et de comptabiliser toutes les recettes annuelles de location.

Lors d'un Congrès organisé en 2025 à Artemisia par l'A.A.P.M.A., il avait été décidé lors du vote des subventions en mars 2025 de verser à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant identique à la location de la salle de spectacles.

Le conseil autorise l'octroi d'une subvention exceptionnelle municipale de 770 € en faveur de l'U.S.G. Foot correspondant au coût de location d'une salle à Artemisia.

Marché Public Eco-quartier des rives de l'Aff – Avenant N° 3 au lot N°2

Dans le cadre du marché public portant sur l'aménagement de l'éco-quartier des rives de l'Aff, le lot N° 2 concernant les aménagements paysagers et la fourniture de mobilier a été attribué à l'entreprise ID VERDE de PLOEREN. Le marché initial était d'un montant de 412 574,08 € H.T.

Deux avenants ont déjà été validés : le n°1 pour un montant de 8 247, 60 € H.T. ; le n°2 portant sur la prolongation de la durée de validité du marché et le délai d'exécution des travaux.

L'avenant N° 3 de 10.529,04 € H.T. présenté ce jour correspond aux travaux complémentaires suivants :

- Réalisation d'une zone à renaturer à l'entrée de la Rue de l'Aff pour un montant de 10.008 € HT, sachant que la commune a bénéficié d'un fonds de concours versé par LIDL pour un montant similaire ;
- Réalisation de travaux complémentaires d'aménagement paysagers pour un montant de 521,04 €.

Ainsi, le lot N° 2 de ce marché public s'élève à un montant de 431 350,72 €.

Le conseil approuve la présentation de cet avenant N° 3.

Vente d'un terrain communal Rue Garel

Par délibération du 21 novembre 2025, il a été décidé de procéder à la désaffectation et au déclassement d'une partie du domaine public (38 m²) pour les Rues Garel à Glénac. Cette disposition réalisée permet l'acquisition par Mme SOREL de pouvoir acquérir une portion de terrain communal autour de son habitation.

Après négociation, considérant qu'il s'agit d'une portion de voirie publique située au ras d'une maison et se prolongeant sur le pignon de la maison, il est proposé un prix de cession de 5 € le m² soit un montant de 190 €, frais de bornage et d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Accord du conseil.

Rectificatif à la vente du terrain communal à La Glouzie

Par délibération en date du 19 décembre 2025, il avait été décidé d'émettre un avis favorable à la cession d'une superficie d'environ 4 800 m² située à proximité de l'ex-résidence Jean Bellamy pour un prix de vente de 15 € le m².

Cette décision avait pour objectif de faciliter la réalisation de places de stationnement à proximité du programme de réhabilitation engagée par le constructeur CBI. Les prescriptions de notre actuel P.L.U nécessitent de créer 0,5 places de stationnement par logement.

La collectivité a sollicité les services des Domaines qui, au regard des termes de comparaison des ventes de terrains à bâtir, ont proposé une valeur vénale fixée à 28,50 € le m².

Cette information a été transmise au constructeur immobilier concerné et après négociation, il a accepté de réévaluer le prix de vente à 20 € le m². Le prix de cession passe donc de 72 000 à 96 000 €. Le conseil émet un avis favorable sur la nouvelle proposition de cession de ce terrain communal à 20 € le m².

Rectificatif à la vente du terrain communal Rue des Charmes

Par délibération en date du 11 juillet 2025, il avait été décidé de procéder à la vente d'un ensemble de parcelles communales d'une superficie de 394 m² au prix de vente de 7,50 € le m².

Il est rappelé que les nouveaux kinésithérapeutes sont propriétaires d'une maison au 1 Rue des Charmes et ils avaient sollicité la collectivité pour pouvoir aménager et clôturer un nouvel espace paysager en limite de leur propriété.

Comme pour toute cession foncière et immobilière, la collectivité a l'obligation de solliciter les services du Domaine, considérant que toute délibération de vente de terrains doit s'accompagner de l'estimation domaniale pour une transmission au contrôle de légalité de la Préfecture.

Classés en Espaces Naturels, les Domaines ont rappelé que, selon le P.L.U. en vigueur, les emprises concernées sont classées en secteur d'extension urbaine.

Les Domaines ont donc évalué ces terrains comme pouvant être classé en terrain à bâtir et ont proposé une valeur vénale fixée à 39 € le m². Ainsi, le prix envisagé passerait de 2 955 € à 15 400 €, étant précisé que les frais de bornage et de rédaction de l'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Le rapporteur précise que ces terrains peuvent être considérés comme un délaissé communal et que les acquéreurs n'ont aucunement envisagé de constituer un nouveau lot à bâtir mais uniquement de

créer, en limite de leur propriété, un nouvel espace paysager.

Le conseil donne son accord pour passer outre l'estimation des Domaines et maintenir un prix de cession de ces terrains au prix de 7,50 € le m².

Modification du Tableau des effectifs

Il revient à l'assemblée délibérante de procéder aux modifications des effectifs communaux :

- Création d'un poste de rédacteur ppal 2ème cl au 01/01/2026 au service administratif (suppression du poste de rédacteur) suite à avancement de grade

- Création d'un poste d'ATSEM ppal 2ème classe au 01/02/2026 (suppression du poste d'Adj tech ppal 2ème classe) suite à réussite au concours

- Création d'un poste d'adjoint d'animation TNC 29 h 30 (suppression du TNC 24 h 20) à l'école, suite à changement de temps de travail, au 01/02/2026.

- Création de 2 postes d'Adj tech ppal 1ère classe TC à l'école (suppression des 2 postes d'Adj tech ppal 2ème classe au 01/06/2026 suite à avancement de grade.

Accord du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Séance d'installation du conseil municipal

Au titre de membre le plus âgé du nouveau conseil municipal, Monsieur Michel DERROISNE préside l'assemblée.

1. Installation des 29 Conseillers Municipaux de la commune nouvelle de La Gacilly

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux élus le 15 mars 2026, Monsieur Michel DERROISNE les déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux de la commune nouvelle de La Gacilly.

2. Élection du Maire de la commune nouvelle de La Gacilly

En application des articles L.2122-4 et article L.2122-7 du CGCT, l'élection du Maire a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du Conseil Municipal. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Monsieur ATHIMON a obtenu 29 voix.

Monsieur Olivier ATHIMON a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin.

Monsieur Michel DERROISNE le félicite, le proclame immédiatement installé dans sa fonction de maire et lui transmet donc la présidence de l'assemblée municipale.

3. Élection des Maires délégués

Concernant l'élection des Maires délégués, les dispositions sont prévues à l'article L.2122-7 du CGCT.

Le Maire de la commune déléguée est élu par le Conseil Municipal de la commune nouvelle parmi ses membres. Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Devront être élus :

- le Maire délégué de La Gacilly,
- le Maire délégué de Glénac et
- le Maire délégué de La Chapelle Gline.

Les dépouillements des 3 votes ont donné les résultats ci-après :

☐ Monsieur Eric VAUCELLE a été proclamé Maire délégué de La Gacilly, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

☐ Monsieur Fabrice GENOUEL a été proclamé Maire délégué de Glénac, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

☐ Monsieur Nicolas PIROT a été proclamé Maire délégué de La Chapelle-Gacilly, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

4. Détermination du nombre d'adjoints et de conseiller(s) délégué(s)

Conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 7 postes d'adjoints.

5. Élection des adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre d'adjoints à 7, il y a lieu d'élire les différents adjoints de la commune., une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire ayant été déposée.

Au premier tour de scrutin, la liste a obtenu 29 voix et les figurants sur la liste ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

☐ 1ère Adjointe : Catherine LE CHÊNE-COLLÉAUX

☐ 2ème Adjoint : Philippe NOGET

☐ 3ème Adjointe : Marie FLAGEUL

☐ 4ème Adjoint : Youenn COMBOT

☐ 5ème Adjointe : Sylvie GUILLEMOT

☐ 6ème Adjoint : Pierre CHOUPEAUX

☐ 7ème Adjointe : Hélène MAGRÉ

6. Vote des indemnités de fonction du Maire, des Maires délégués, des Adjoints et du conseiller délégué

Le Conseil Municipal décide :

- ☐ De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des trois maires délégués, des 7 adjoints et du conseiller délégué comme suit :

O Maires et Maires délégués : 43 % de

l'indice brut terminal de la fonction publique

O Adjoints : 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

O Conseiller délégué : 5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

☐ D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité

☐ De transmettre en Préfecture du Morbihan la présente délibération.

Voici le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités :

Fonction	Indemnité maxi (*)	Proposée à LGy
Maire	2397 €	1770 €
Maire dél LGy	2290 €	1770 €
Maire dél Glé	1821 €	1770 €
Maire dél LCG	1821 €	1770 €
Adjoint-e	959 €	810 €
Conseiller dél.		200 €
Nbre adjoints	8	7
Nb conseillers dél		1
Enveloppe géné	16001 €	12950 €

(*) Taux maximum des indemnités de fonction des élus municipaux Article L.2123-20 du C.G.C.T.

7. Lecture par le Maire de la charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du C.G.C.T.)

Comme prévu par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local lors de la première réunion du Conseil Municipal.

Cette charte figure en page 12, à la fin des comptes-rendus des conseils municipaux.

8. Proposition Commissions Municipales

La liste des commissions municipales est présentée aux élus lors de ce premier conseil municipal. Un tableau répertoriant l'ensemble des commissions municipales et représentations aux organismes extérieurs sera adressée aux conseillers municipaux en vue de la préparation du prochain conseil municipal.

La présentation de ces commissions et délégations figure dans le dossier «municipalité 2026» de ce bulletin.

9. Désignation des représentants à l'EHPAD « Le Laurier Vert » La Gacilly

Conformément à l'article L.2121-23 du C.G.C.T., le Conseil Municipal doit désigner les délégués qui siégeront au sein de l'EHPAD. Il est procédé à la nomination de trois délégués titulaires : Olivier ATHIMON, Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Fabrice GENOUEL. Et la nomination de Chantal THERENE-

NAEL, en tant que déléguée suppléante, est proposée. Elle sera amenée à suppléer tout délégué titulaire en cas d'impossibilité de présence au CA de l'EHPAD.

10. Nombre de membres au C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal intervenant principalement dans 3 domaines : 1- l'aide sociale légale qui est sa seule attribution obligatoire ; 2- l'aide sociale facultative et l'action sociale pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ; 3- l'animation des activités sociales.

Le CCAS est présidé par le Maire et composé à parité de membres élus parmi le Conseil Municipal et de représentants d'associations nommés par le Président.

Il est procédé à la détermination du nombre de membres élus et de représentants d'associations nommés par le Président avec la proposition suivante : 6 conseillers municipaux et 6 membres d'associations.

Le prochain conseil municipal procédera à l'élection des élus municipaux siégeant au conseil d'administration du C.C.A.S.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2026

Dans la suite de la séance d'installation du nouveau conseil municipal le 21 mars dernier, ce 2ème conseil municipal de la nouvelle mandature est essentiellement consacré à la poursuite du travail de mise en place institutionnelle avec :

- le vote des délégations au maire,
- les élections des membres de toutes les commissions et les élections des représentants aux organismes extérieurs.

Toutes ces décisions, approuvées à l'unanimité du conseil municipal, sont intégralement déclinées dans le PV en ligne sur le site internet de la mairie.

Et la composition de toutes les commissions et délégations extérieures est détaillée en pages 18 et 19 de ce bulletin municipal, après les pages de présentation des élus-es.

Commande Publique Adhésion plateforme d'achat CANUT

« De l'Oust à Brocéliande Communauté » a proposé en 2022 aux communes membres de rejoindre un groupement de commande via la plateforme du réseau hospitalier (RESAH) qui permet de bénéficier d'un accès à plusieurs marchés dans le respect de la commande publique. Dans ce cadre, la commune avait décidé de rejoindre la souscription d'un lot portant sur une offre de téléphonie fixe et mobile.

Il est proposé de procéder à l'adhésion annuelle gratuite d'OBC et son groupement à la plateforme CANUT (fondée pour proposer aux collectivités territoriales une grille de tarifs incitative à la mutualisation de l'achat public) pour la partie TELECOMS.

Accord du conseil.

Eco-quartier de l'Aff – Pose de fourreaux dédiés à la fibre optique

Dans le cadre des travaux de l'éco-quartier de l'Aff, la collectivité a contracté deux marchés : l'un pour la réalisation des travaux de réseaux et de voirie et le second pour l'aménagement paysager.

En complément à ces marchés, la collectivité fait appel à Morbihan Energies pour la mise en place d'opérations relatives au réseau électrique.

Morbihan Energies propose une convention pour la pose de fourreaux dédiés à la fibre optique. Le montant de ces travaux prévisionnels est de 11.100 € H.T. avec la contribution de Morbihan Energies à hauteur de 3.330 €. Reste à charge de la collectivité de 7.770 €.

Accord du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 avril 2026

Finances – Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025

Le conseil approuve les Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025 : données et tableaux sont intégralement en ligne sur le site internet de la mairie, rubrique PV des conseils municipaux.

Finances – Affectation des résultats de l'année 2025

Le conseil approuve l'affectation des résultats de 2025 : données et tableaux sont intégralement en ligne sur le site internet de la mairie.

Règlement Budgétaire et Financier 2026

Le plan de comptes M57 est désormais devenu la norme dans l'ensemble du secteur public local.

La réglementation oblige les collectivités locales de plus de 3500 habitants à se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.).

Ce règlement vise à préciser le calendrier dans lequel s'inscrit la préparation et l'exécution du budget de la commune.

Il recense notamment les règles budgétaires et financières dont la commune s'est dotée au fil des années que ce soit en termes d'amortissement ou de provision. Il recense notamment le rôle de chacun des acteurs de la chaîne budgétaire et financière.

Le conseil approuve ce Règlement Budgétaire et Financier 2026.

Vote des taux des taxes directes locales au titre de l'année 2026

Depuis quelques années, les réformes successives engagées par le gouvernement (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, exonérations fiscales de taxe foncière pour les locaux industriels compensées par des dotations de l'Etat) ont profondément impacté la structure des recettes du budget communal et fait perdre de la lisibilité aux comparaisons pluriannuelles.

Il est présenté un tableau récapitulatif des bases d'imposition au titre de l'année 2026 en indiquant que les taxes d'imposition de fiscalité locale concernent : 1- la taxe foncière sur les propriétés bâties ; 2- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ; 3- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Chaque année, l'Etat procède à une revalorisation automatique des bases d'imposition : + 0,8% en 2026, pour tenir compte de l'inflation.

La taxe foncière sur les propriétés bâties qui représente 90% de l'ensemble des bases d'imposition a évolué entre 2026 et 2025 de + 2,5% dont 0,80% de revalorisation automatique.

En vue d'assurer au titre de l'année 2026 les nouvelles opérations d'investissements, il est proposé une revalorisation des 3 taux de fiscalité directe locale de +1,2%. Les taux sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 12,18%
 - Taxe foncière propriétés bâties : 35,12%
 - Taxe foncière propr. non bâties : 50,57%
- Avec 17 voix 'pour' et 11 voix 'contre', le conseil municipal adopte cette revalorisation.

Artémisia – Modification des statuts

Il avait été procédé en avril 2018 à la mise en place des statuts de l'espace culturel d'Artémisia avec la création de la régie municipale dotée de la seule autonomie financière en charge d'un service public administratif. La partie "Titre 2 : Administration" mentionnait la composition du Conseil d'Exploitation et les réunions et le Fonctionnement de ce C.E.

Concernant sa composition, voici la nouvelle proposition de composition des membres du conseil d'exploitation :

le Maire et l'Adjoint à la Culture assurent respectivement la présidence et la vice-présidence ; l'Adjoint chargé de la vie associative ; un élu issu du conseil municipal ; et le Directeur.

Concernant les réunions et le fonctionnement, les modifications proposées sont les suivantes :

le Conseil d'Exploitation se réunit toutes les 6 semaines sur convocation officielle (possibilité de réunion par visionnage) ;

l'ordre du Jour est arrêté par le Président et le Vice-Président ; en cas d'indisponibilité d'un membre, il peut donner procuration à un membre du conseil municipal ; à chaque Conseil d'Exploitation, les membres peuvent inviter un maximum de deux intervenants en lien avec les sujets arrêtés

Les autres articles demeurent inchangés.

Le conseil approuve ces modifications.

Finances – Subventions versées aux associations au titre de l'année 2026

Il est présenté ci-dessous les propositions d'octroi des subventions aux associations, faites par la commission des Finances réunie le 8 avril 2026. En rappelant que la dotation budgétaire prévue en 2026 s'élève au maximum à 150 k€.

ASSOCIATIONS GACILIENNES		
Bénéficiaires	Montant Attribué €	Notes
FESTIVAL PHOTO	50 000	
USG FOOTBALL	15 000	
COMITE DES FETES	8 000	(1)
STE COURSE CHEVAUX	5 500	(2)
US LA GACILLY CYCLISME	4 500	
CLUB DE L'AMITIE	1 500	
CLUB PHOTO	800	
GRALIA BEL ORIENT	1 500	
SECTION UNC LA GACILLY	400	
ARC EN CIEL GACILIEN	500	
FOLLES JOURNEES DU CHEVAL	3 000	(1)
UNC AFN GLENAC	400	
VELO CLUB LA CHAPELLE	250	
RANDO CLUB DE L'AFF	500	
SPORTIVE ST LEON GLENAC	4 000	(1)
MOTO CLUB GLENACOIS	3 000	
ACPG CATM LA CHAPELLE	400	
LES AMIS DE LA MORAIE	250	
AMIS DU THEATRE EQUESTRE	3 000	
PAYS DE LA GACILLY HANDBALL	2 000	
ACC LA CHAPELLE (CHASSE)	300	
COUNTRY LINE DANCE	1 300	
LA GACILLY PATRIMOINE	300	
SOCIETE CHASSE GLENAC	300	
LES COUREURS DE L'AFF	500	(3)
SCIENCE EN CULTURE	250	
AAPPMA MORTIER	1 000	
TENNIS CLUB	1 000	
SCRABBLE DE L'AFF	500	
ACCA LA GACILLY	300	
TIMOZAIK MAISON BLEUE	350	
GACILIENNE CONTRE CANCERS	2 500	
JUMELAGE LGY HOLLERSBACH	2 500	
TOTAL	116 600	8500
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES		
RESTOS DU CŒUR 56	150	
RESTOS DU CŒUR 35	150	
SECOURS POPULAIRE	100	
ALCOOL ASSISTANCE	150	
TOTAL	550	

(1)Subv° exceptionnelle 2000 € si feu d'artifice

(2)Subv° exceptionnelle 2000 € si revert PMU

(3)Subv° exceptionnelle 500 € si réserv° Artémisia

Accord du conseil.

Finances – Budgets primitifs 2026

Monsieur Fabrice GENOUEL expose les chiffres du budget primitif principal et des budgets annexes 2026 suivants :

BUDGET PRINCIPAL LA GACILLY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
5 355 360.00 €	3 772 150.00 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
359 724.00 €	750 552.87 €
BUDGET ANNEXE ACTIVITES PORTUAIRES	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
51 238.45 €	243 000.00 €
BUDGET ANNEXE PARC IMMOBILIER	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
219 000.00 €	684 105.13 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA GACILLY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
328 409.39 €	205 587.10 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HERON	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
758 960.38 €	1 009 868.92 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
295 450.00 €	401 925.00 €
BUDGET ARTEMISIA	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
408 850.00 €	50 753.32 €
BUDGET ANNEXE CANTINE	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
132 250.00 €	622 453.82 €

Accord du conseil.

Rénovation de la salle des sports de La Gacilly – avenant Lot N°1

Dans le cadre de la rénovation (3^{ème} tranche), il est présenté l'avenant N° 1 pour le Lot N°1 «Couverture Bac Acier/Bardage Métallique» attribué à l'entreprise L'ETANCHEUR de REZE.

Cet avenant négatif s'élève à -4.216 € HT. Le lot N°1 d'un montant initial de 68.815 € HT est donc de 64.599 € HT.

Avec cet avenant, le marché de la rénovation de la salle de sport s'élève à 398.576,82 € H.T.

Accord du conseil.

Réalisation de l'éclairage public pour le lotissement Le Héron

Dans le cadre des travaux de la seconde tranche du lotissement du Héron, Morbihan Energies nous a fait part de la convention pour la réalisation de l'extension de l'éclairage public.

Le montant de ces travaux est estimé à 30.880 € H.T. avec la participation de Morbihan Energies évalué à 9.264 €.

Le coût restant à charge de la collectivité est de 21.616 €.

Accord du conseil.

Assainissement – Délégation de Service Public – Avenant N°1 au contrat de concession

Il est fait état de l'évolution du service d'assainissement collectif afin de tenir compte de nouveaux équipements récemment mis en service sur le territoire, notamment avec l'installation de plusieurs postes de relevage des eaux usées.

Ces équipements sont indispensables pour transporter les eaux usées vers les stations de traitement et pour assurer la continuité et la sécurité du service. Ainsi, cinq nouveaux postes de relevage ont été construits et mis en service ces dernières années sur l'ensemble du territoire : La Basse Cour, La Boussardaie, La Chaussée, Le Passage, Rue Chapput.

Ils desservent plusieurs dizaines de nouveaux raccordements et nécessitent désormais une exploitation quotidienne, une maintenance, une consommation électrique et un suivi à distance (télégestion).

L'exploitation de ces nouveaux équipements engendre des coûts supplémentaires qui sont répartis sur l'ensemble des usagers. Le coût de ces charges supplémentaires est de 8 404,35 € par an.

Les impacts financiers pour les usagers

domestiques sur la facture d'assainissement sont les suivants.

1- Pour la part Fixe :

Avant Avenant : 40,00 € ;

Après Avenant : 42,08 € ;

Variation : + 2,08 €.

2- Pour la part Proportionnelle :

Augmentation moyenne : + 0,066/m3.

Ainsi, la facture domestique d'un abonné pour une consommation moyenne passerait de 73,48 € à 79,97 €, soit une augmentation de 6,94 €.

Accord du conseil.

Affaires Foncières – Acquisition d'une propriété située à La Provotaie

M. et Mme EDET domiciliés au 39 La Provotaie nous ont fait part de leur souhait de céder un chemin d'environ 90 mètres en longueur sur une largeur de 5 mètres. Cette voie permet d'accéder au terrain agricole ainsi qu'au parcours de randonnée à pied et à vélo.

Le conseil se prononce favorablement sur cette opportunité d'acquisition et sur la proposition de prix de cession à hauteur de 5 € le m2, soit un prix de vente de l'ordre de 2 250 € pour une superficie d'environ 450 m2. Les frais de bornage et d'acte notarié étant à charge de la collectivité.

Affaires Foncières – Incorporation dans le domaine privé communal d'un bien présumé sans maître

Par délibération en date du 11 juillet 2025, la commune avait décidé de procéder au lancement d'une procédure d'acquisition d'un bien sans maître au lieu-dit LAUNAY dits les Cocuads. Parcelle cadastrée 064 ZA N° 0173 d'une superficie de 78 m².

Le 10 mars 2026, à l'issue des procédures de publication et d'affichage engagées pendant 6 mois, aucun propriétaire, ayant droit ou titulaire de droits réels ne s'étant manifesté, ledit bien est incorporé dans le domaine privé de la commune.

L'inscription du terrain concerné est donc à l'état de l'actif de la commune et peut faire l'objet d'une vente, après évaluation du prix par les services des Domaines.

Approbation du conseil.

VOS ÉLUS *à votre écoute*

Permanences d'accueil des habitants par 2 élus dans les 3 mairies de la commune :

- Samedi 5 septembre de 9h30 à 12h
- Samedi 3 octobre de 9h30 à 12h
- Samedi 7 novembre de 9h30 à 12h
- Samedi 5 décembre de 9h30 à 12h

Conseil municipal de La Gacilly

Charte de l'élu local

Installation le 21 mars 2026

1 Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

2 L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3 L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5 Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6 L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7 Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8 L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

9 Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

10 Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

11 Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

12 Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

13 Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14 Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Installation du conseil municipal et élection du maire par le conseil



Michel Derroisné, qui a présidé la séance d'élection du maire, proclame l'élection d'Olivier Athimon et lui adresse ses félicitations

Discours inaugural de son mandat par Olivier Athimon le 21 mars 2026

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, je souhaite remercier chaleureusement Jacques Rocher. Jacques, vous avez fait le choix d'être présent aujourd'hui, de vous connecter pour ce moment important de la vie de notre commune. Il symbolise un passage de relais dans le respect, dans la continuité, et dans l'attachement profond que vous portez à La Gacilly. Alors, très sincèrement, merci.

Je veux également remercier l'ensemble du conseil municipal, nouvellement élu. Et je tiens à remercier particulièrement Youenn Combot qui a orchestré cette campagne. Nous avons mené cette campagne ensemble, avec engagement, avec sérieux, et avec une envie commune de servir notre territoire.

Je veux dire un mot tout particulier pour Fabrice, Éric et Nicolas. Depuis le mois de mai 2025, vous avez été à

mes côtés. Vous avez été présents, engagés, et toujours disponibles. Votre soutien, votre expérience, vos avis et vos conseils ont été précieux, et je suis très heureux et fier de pouvoir m'appuyer sur vous pour ce mandat.

Avec les adjoints et l'ensemble des élus, nous formerons une équipe soudée, au service de nos trois villages et de l'ensemble de la commune.

Aujourd'hui, une nouvelle étape commence.

Nous allons élire les maires délégués et les adjoints. Vous avez compris que le choix de ces personnes suivait un fil rouge : la connaissance des équipes de la mairie, la connaissance des rouages de l'administration, l'une et l'autre nécessaires pour pouvoir emmener les équipes, et notamment les élus-es moins expérimentés-es.

Ensuite, nous vous présenterons les commissions municipales qui sont de deux types : les commissions "légales" qui assurent le fonctionnement de la mairie ; et celles qu'on peut dire "à mission". Ces dernières auront la responsabilité essentielle de déployer concrètement les engagements que nous avons pris et le programme que nous avons construit autour de nos 4 piliers : proximité, protection, économie locale et durabilité.

Ces adjoints, ces commissions, et l'ensemble des conseillers municipaux seront au cœur de l'action. Ils auront un rôle clé pour faire vivre ce programme sur le terrain, au plus près des habitants.

Parce que c'est bien cela qui nous guide : nous sommes au service de la population, de toute la population, sans exclusion ni distinction. Nous serons à l'écoute, attentifs, disponibles. Avec une volonté simple : agir avec bon sens, avec proximité et avec respect.

Le mandat qui s'ouvre aujourd'hui est un engagement collectif. Un engagement pour notre commune, pour ses habitants, et pour son avenir. Je vous remercie.

Le 21 mars 2026 Remerciements de Jacques Rocher

Ce 21 mars, je tourne une page importante de mon engagement. Après 30 ans au conseil municipal de La Gacilly, dont 18 comme maire, je passe le relais.

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2008, La Gacilly était déjà riche de son histoire et de ses atouts. Mon prédécesseur, mon père Yves Rocher, s'était engagé dès 1962 à faire revivre son village natal : pari réussi. Le mien était d'œuvrer pour faire de La Gacilly un village de la nouvelle ruralité, où l'économie, le commerce, le social, la biodiversité, la culture, les services à la population se répondent et se renforcent.

Depuis plus de 20 ans, le Festival Photo La Gacilly porte cette conviction que la culture a toute sa place en milieu rural. Chaque année, 350 000 visiteurs viennent à La Gacilly et donnent à notre territoire un élan et un dynamisme économique et social rares.

Le mandat de maire apprend à servir l'intérêt général et c'est le sens du tournant décisif de 2017 où, avec Glénac et La Chapelle Gaceline, nous avons créé la commune nouvelle de La Gacilly. Depuis lors, nous avons agi, investi pour la qualité de vie, soutenu les services, la culture et les associations, préservé la nature, accompagné les entreprises et les commerces et renforcé notre mieux vivre ensemble.

Cet engagement, sur plus de 30 ans, m'a profondément enrichi : il m'a ouvert à d'autres univers et à des rencontres qui font le sel de la vie.

Alors je veux dire MERCI.

Merci aux maires délégués et à l'ensemble des élus. Merci aux habitantes et aux habitants, aux associations, aux entreprises, aux partenaires, ...

Merci à toutes et tous
parce que « rien ne se fait seul,
parce que tout est œuvre collective ! ».

LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-2032

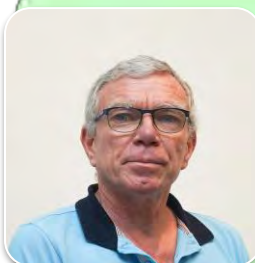
**ATHIMON Olivier**
Maire

Dirigeant d'entreprise

Commissions :

CCAS

Solidarité / Vie associative

**VAUCELLE Eric**
Maire délégué de La Gacilly

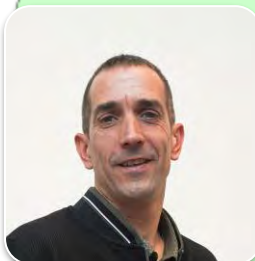
Directeur technique

Délégations : Urbanisme / Bâtiments /
Mobilité et circulation**Commissions :** Urbanisme, PLU et Bâtiments /
Mobilité et Circulation / Finances / Appel
d'Offres et DSP / Voirie / Économie et
Tourisme / Durabilité**GENOUEL Fabrice**
Maire délégué de Glénac

Professeur

Délégations :

Finances et budgets / CAO et DSP

Commissions :Finances / Appel d'Offres et DSP / Urbanisme,
PLU et Bâtiments / Santé / Enfance et Jeunesse**PIROT Nicolas**
Maire délégué de La
Chapelle-Gaceline

Agriculteur

Délégations :Voirie et Assainissement / Sécurité et
Tranquillité publique**Commissions :**Voirie / Appel d'Offres et DSP / Urbanisme,
PLU et Bâtiments / Proximité et Villages /
Mobilité et CirculationL'exécutif municipal
élu le 21 mars 2026 :
le maire,
les maires délégués
et les adjoints-tes



LE CHÊNE-COLLEAUX
Catherine
1ère adjointe

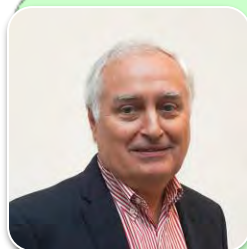
Psychologue

Délégations :

Social et solidarité / Santé

Commissions :

Santé / CCAS et Solidarité

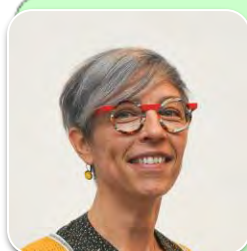


NOGET Philippe
2ème adjoint

Pharmacien retraité

Délégations : Durabilité / Transition
énergétique / Fleurissement

Commissions : Durabilité / Finances / Appel
d'Offres et DSP / Urbanisme, PLU et
Bâtiments / Voirie / Économie et Tourisme /
Mobilité et Circulation



FLAGEUL Marie
3ème adjointe

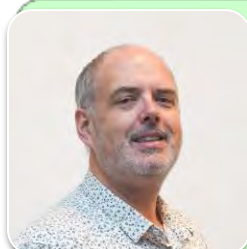
Assistante de direction

Délégations :

Enfance et Jeunesse / Restauration scolaire

Commissions :

Enfance et Jeunesse / Santé



COMBOT Youenn
4ème adjoint

Dirigeant d'entreprise

Délégations :

Culture / Communication et Numérique

Commissions :

Communication et Numérique / Culture /
Finances / Apelle d'Offres et DSP / Santé

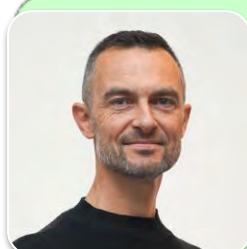


GUILLEMOT Sylvie
5ème adjointe

Responsable magasin

Délégations : Proximité et Villages

Commissions : Proximité et Villages / Appel
d'Offres et DSP / Voirie / Economie et
Tourisme / Mobilité et Circulation



CHOUPEAUX Pierre
6ème adjoint

Manager logistique

Délégation :

Vie associative

Commissions :

Vie associative, Cérémonies,
événements et Jumelages



MAGRÉ Hélène
7ème adjointe

Responsable planification

Délégations : Économie / Commerce /
Artisanat d'Art / Marché / Tourisme

Commissions : Économie et Tourisme /
Enfance et Jeunesse



GUÉRIN Soazig
Conseillère déléguée

Attachée commerciale

Délégation : Cérémonies, Événements et jumelages.

Commissions : Cérémonies Événements et jumelages / Communication et Numérique / Économie et Tourisme / Proximité et Villages / Vie Associative / Culture / Enfance et Jeunesse



BERNARD Alain

Retraité

Commissions :

Finances / Communication et Numérique / CCAS et Solidarité / Culture



BOUCHER Anne-Élisabeth

Cadre marketing

Commissions :

Finances / Communication et Numérique / CCAS et Solidarité / Culture / Solidarité



BRANCHE Karine

Collaboratrice comptable

Commissions :

Appel d'Offres et DSP / Proximité et Villages / Vie Associative



CANCOUËT Mallory

Agricultrice

Commissions :

Voirie / Cérémonies, Événements et Jumelages / Économie et Tourisme / Durabilité / Proximité et Villages



CHATELLIER Antoine

Chargé d'études thermiques

Commissions : Urbanisme, PLU et Bâtiments / Cérémonies, Événements et Jumelages / Durabilité / Proximité et Villages / Vie Associative / Enfance et Jeunesse



DELACOTTE Théo

Étudiant

Commissions :

Finances / Durabilité



DERROISNÉ Michel

Chef d'entreprise retraité

Commissions : Voirie / Urbanisme, PLU et Bâtiments / Finances / Cérémonies, Événements et Jumelages / Appel d'Offres et DSP / Durabilité / Mobilité et circulation



GLON Frédéric

Technicien de fabrication

Commissions :

Appel d'Offres et DSP / Voirie / Durabilité / Proximité et Villages / Vie Associative



GUILLOUCHE Jo

Retraité

Commissions :

Communication et Numérique / CCAS et Solidarité / Proximité et Villages / CCIF



HUBERT Laurence

Enseignante-chercheuse

Commissions :

Finances / Santé / Économie et Tourisme



LEFEUVRE-MORAND Charline

Indépendante immobilier

Commissions :

Économie et Tourisme / Enfance et Jeunesse



LETOURNEL Anne-Cécile

Cheffe d'entreprise

Commissions :

Communication et Numérique / Économie et Tourisme / Durabilité / Culture / Mobilité et Circulation



LIBEAU Sylvain

Restaurateur

Commissions :

Voirie / Appel d'Offres et DSP / Économie et Tourisme / Durabilité / Mobilité et Circulation



MOREL Camille

Directrice administrative

Commissions :

Finances / Économie et Tourisme



ROLLO Sylvie

Cadre bancaire

Commissions :

Urbanisme, PLU et Bâtiments, / Finances / Vie associative / Appel d'Offres et DSP



ROQUAIN-SKRODZKI Martine

Retraîtée

Commissions :

CCAS et Solidarité / Cérémonies, Événements et Jumelages / Proximité et Villages



THÉRÉNÉ NAËL Chantal

Retraîtée

Commissions :

CCAS et Solidarité / Santé / Proximité et Villages

La Gacilly
Glénac • La Chapelle-Gacilly • La Gacilly

Les rôles des élus locaux

Le conseil municipal

Assemblée délibérante

29

**membres du conseil municipal**

élus par les citoyens le 15 mars

Rôles

**Élire le maire et ses adjoints****Voter chaque année le budget de la collectivité****Débattre et décider des grands projets**
(urbanisme, éducation, sports, culture, solidarités...)**Participer aux commissions municipales qui préparent les délibérations du conseil municipal**

L'exécutif municipal

**Le Maire et ses adjoints**

élus parmi les membres du conseil municipal

Fonctionnement

**Le Maire peut donner aux adjoints des délégations thématiques ou par quartier**
(solidarité, alimentation, urbanisme, sports, culture, éducation...)**L'exécutif municipal définit les orientations stratégiques et les politiques publiques**

LISTE DES COMMISSIONS 2026-2032 ET MEMBRES

Les 4 premières sont les commissions dites 'légales', les 4 suivantes sont celles dites 'de fonctionnement' et les 8 dernières sont les commissions 'thématiques'

COMMISSION DES FINANCES

Président : Fabrice GENOUEL

Membres : Eric VAUCELLE, Philippe NOGET, Youenn COMBOT, Alain BERNARD, Anne-Elisabeth BOUCHER, Théo DELACOTTE, Michel DERROISNE, Camille MOREL, Laurence HUBERT, Sylvie ROLLO

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Président : Fabrice GENOUEL

Titulaires : Nicolas PIROT, Eric VAUCELLE, Philippe NOGET, Sylvie GUILLEMOT, Youenn COMBOT, Chantal THERENE-NAEL

Suppléants : Karine BRANCHE, Sylvie ROLLO, Michel DERROISNE, Frédéric GLON, Sylvain LIBEAU

SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS COMMUNAUX
dotés de la personnalité morale de droit public leur conférant une autonomie administrative à l'égard de la commune

ARTEMISIA

Président : Olivier ATHIMON

Vice-Président : Youenn COMBOT

Membres : Pierre CHOUPEAUX, Laurence HUBERT, Frédéric GUYOMARC'H

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Voir constitution page 21

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS FONCIERS

Président : Fabrice GENOUEL

Membres : Eric VAUCELLE, Jo GUILLOUCHE, Sylvie ROLLO, Chantal THERENE-NAEL

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Président : Fabrice GENOUEL

Membres : Sylvie GUILLEMOT, Hélène MAGRE, Michel DERROISNE, Jo GUILLOUCHE, Sylvie ROLLO, Chantal THERENE-NAEL

COMMISSION VOIRIE

Président : Nicolas PIROT

Membres : Eric VAUCELLE, Philippe NOGET, Sylvie GUILLEMOT, Mallory CANCOUET, Michel DERROISNE, Frédéric GLON, Sylvain LIBEAU

URBANISME, PLU ET BÂTIMENTS

Président : Eric VAUCELLE

Membres : Fabrice GENOUEL,
Nicolas PIROT, Philippe NOGET,
Antoine CHATELLIER, Michel
DERROISNE, Sylvie ROLLO

COMMISSION COMMUNICATION ET NUMÉRIQUE

Président : Youenn COMBOT

Membres : Alain BERNARD, Anne-
Elisabeth BOUCHER, Soazig
GUERIN, Jo GUILLOUCHE, Anne-
Cécile LETOURNEL

CÉRÉMONIES, ÉVÉNEMENTS ET JUMELAGES

Présidente : Soazig GUERIN

Membres : Pierre CHOUPEAUX,
Mallory CANCOUET, Michel
DERROISNE, Antoine
CHATELLIER, Martine SKRODZKI

COMMISSION SANTÉ

Présidente : Catherine LE CHENE-
COLLEAUX

Membres : Fabrice GENOUEL,
Youenn COMBOT, Marie
FLAGEUL, Laurence HUBERT,
Chantal THERENE-NAEL

ÉCONOMIE ET TOURISME

Présidente : Hélène MAGRE

Membres : Eric VAUCELLE, Philippe
NOGET, Sylvie GUILLEMOT,
Mallory CANCOUET, Soazig
GUERIN, Charline LEFEUVRE
MORAND, Anne-Cécile
LETOURNEL, Sylvain LIBEAU,
Camille MOREL, Laurence HUBERT

DURABILITÉ

Président : Philippe NOGET

Membres : Eric VAUCELLE, Mallory
CANCOUET, Antoine CHATELLIER,
Théo DELACOTTE, Michel
DERROISNE, Frédéric GLON,
Anne-Cécile LETOURNEL, Sylvain
LIBEAU

PROXIMITÉ ET VILLAGES

Présidente : Sylvie GUILLEMOT

Membres : Nicolas PIROT, Karine
BRANCHE, Mallory CANCOUET,
Antoine CHATELLIER, Frédéric
GLON, Soazig GUERIN, Jo
GUILLOUCHE, Martine SKRODZKI,
Chantal THERENE-NAEL

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Président : Pierre CHOUPEAUX

Membres : Olivier ATHIMON, Karine
BRANCHE, Mallory CANCOUET,
Antoine CHATELLIER, Frédéric
GLON, Soazig GUERIN, Sylvie
ROLLO

COMMISSION CULTURE

Président : Youenn COMBOT

Membres : Olivier ATHIMON, Eric
VAUCELLE, Catherine LE CHENE-
COLLEAUX, Marie FLAGEUL, Anne-
Elisabeth BOUCHER, Karine
BRANCHE, Théo DELACOTTE, Soazig
GUERIN, Charline LEFEUVRE
MORAND, Anne-Cécile LETOURNEL

MOBILITÉ ET CIRCULATION

Président : Eric VAUCELLE

Membres : Nicolas PIROT, Philippe
NOGET, Sylvie GUILLEMOT,
Michel DERROISNE, Anne Cécile
LETOURNEL, Sylvain LIBEAU

ENFANCE ET JEUNESSE

Présidente : Marie FLAGEUL

Membres : Fabrice GENOUEL,
Hélène MAGRE, Antoine
CHATELLIER, Soazig GUERIN,
Charline LEFEUVRE MORAND

DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

MORBIHAN ENERGIES

Délégués : Nicolas PIROT, Philippe NOGET

COMITE D'APPUI A L'HOPITAL DE REDON

Délégués : Youenn COMBOT, Chantal THERENE-NAEL

REFERENTS SECURITE ROUTIERE, DEFENSE, SDIS

Délégués : Nicolas PIROT, Eric VAUCELLE, Philippe NOGET,
Pierre CHOUPEAUX, Frédéric GLON, Martine SKRODSKI

MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON

Délégués : Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Marie FLAGEUL

SYNDICAT MIXTE GRAND SITE DE LA BASSE VALLEE DE L'OUST

Délégués : Mallory CANCOUET, Jo GUILLOUCHE

REFERENT NUISIBLE-FGDON

Délégués : Pierre CHOUPEAUX, Laurence HUBERT

CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Délégué : Olivier ATHIMON

REFERENT COMMUNES FORESTIERES DU MORBIHAN

Délégué : Philippe NOGET



Éditorial de la vice-présidente du CCAS

Chèr.e.s toutes et tous.

J'ai le plaisir de vous présenter les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de ce nouveau mandat municipal 2026-2032.

Notre priorité est de poursuivre et de mener à bien les projets déjà engagés.

Qu'il s'agisse de l'attention portée à nos aînés ou aux personnes en situation de handicap, du soutien aux familles ou aux personnes isolées, du lien que nous développons avec les structures extérieures pour mener à bien nos actions, nous avons à cœur de rester fidèles à nos engagements pour qu'aucune personne ne soit laissée au bord du chemin.

Et un nouveau mandat, c'est aussi une opportunité pour innover et aller plus loin.

Dans ce sens, notre ambition est aussi de construire de nouveaux projets solidaires et participatifs en proposant des actions de proximité au plus près de vos besoins et en développant l'entraide citoyenne.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Gacilly restent, plus que jamais, à votre écoute avec l'idée d'une communauté humaine, bienveillante et fraternelle.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Catherine Le Chêne Colléaux

Registre des personnes vulnérables

Le registre des personnes vulnérables recense principalement les personnes âgées et les personnes en situation de handicap afin de les protéger en cas de risques exceptionnels.

Le registre nominatif des personnes vulnérables est un outil légal mis en place par les communes pour identifier et protéger les personnes les plus fragiles, notamment lors de situations exceptionnelles comme les canicules, grands froids ou épidémies. Il permet aux autorités locales de contacter régulièrement ces personnes et de leur fournir assistance, conseils et soutien.

Qui est concerné ?

Les personnes résidant à leur domicile de 65 ans et plus (60 ans sous conditions) ou en situation de handicap

Comment s'inscrire ?

Par courrier, par mail en envoyant le bulletin d'inscription disponible à l'accueil ou sur le site de la mairie lagacilly.fr
Vous pouvez aussi prendre rdv au 06.70.50.30.78

Qui peut inscrire ?

La personne, son représentant légal ou un tiers

Pourquoi s'inscrire ?

Pour bénéficier d'un accompagnement selon les besoins (appel téléphonique, mail, passage....)

Signalez-vous

*Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,

Les membres du conseil d'administration du CCAS 2026-2032



Président
ATHIMON Olivier
Dirigeant d'entreprise

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal intervenant principalement dans 3 domaines :

1. L'aide sociale légale, sa seule attribution obligatoire par la loi ;
2. L'aide sociale facultative et l'action sociale, domaines pour lesquels il met en œuvre la politique sociale de la municipalité ;
3. L'animation des activités sociales.

Le CCAS travaille en commissions (sur cette page) ; et son conseil d'administration se réunit au moins 1 fois / trimestre.



Vice-Présidente
LE CHÊNE-COLLEAUX Catherine
Psychologue
Toutes les commissions



BOUDARD Marie-Cécile
Éducatrice technique spécialisée
Commissions Aides facultatives,
Analyse des Besoins Sociaux, Transport
Solidaire, Banque Alimentaire



Vice-Présidente déléguée
THÉRÉNÉ-NAËL Chantal
Retraîtée
Commissions Aides facultatives,
Séniors, Analyse des Besoins Sociaux,
Transport Solidaire, Banque Alimentaire



CASTEL Yvon
Retraité de la poste
Commissions
Aides facultatives,
Séniors, Animations



BERNARD Alain
Retraité
Commission
Analyse des Besoins sociaux



LANSON Stéphanie
Enseignante
Représentante de l'UDAF
Commissions
Aides facultatives, Animations



BOUCHER Anne-Elisabeth
Cadre marketing
Commissions
Analyse des Besoins Sociaux,
Banque Alimentaire



LE BRIS Sandrine
Enseignante spécialisée
Commissions
Aides facultatives,
Animations, Transport Solidaire



GUILLOUCHE Jo
Retraité
Commissions
Aides facultatives,
Séniors, Transport Solidaire



MELLAT Marie-Renée
Infirmière retraitée
Commissions
Séniors
Analyse des Besoins sociaux



ROQUAIN-SKRODZKI Martine
Retraîtée
Commissions
Aides facultatives,
Banque Alimentaire



THOMAS Josette
Retraîtée
Représentante MSA
Commissions Banque Alimentaire
Analyse des Besoins Sociaux

**Représentants-es
du conseil municipal**

**Représentants-es d'associations
et de la 'société civile'**

Repas des aînés de 70 ans et + : on simplifie la démarche !

Ce grand rendez-vous annuel s'adresse aux personnes de '70 ans et plus' qui habitent la commune nouvelle de La Gacilly.

CETTE ANNÉE, LA MANIÈRE DE S'INSCRIRE CHANGE !

Dorénavant, vous ne recevrez plus d'invitation par courrier dans votre boîte aux lettres. L'invitation est incluse dans le bulletin municipal de mi-année qui est remis dans chaque boîte aux lettres de la commune par la Poste. Nous vous invitons donc à vous inscrire en retournant le coupon-réponse en bas de cette page.

Pour participer à cette belle journée de partage et de convivialité, il vous suffit de remplir le bulletin en bas de cette page et de nous **retourner votre inscription impérativement avant le 31 août**. Et, pour vous faciliter la vie, nous vous proposons plusieurs moyens pour nous transmettre votre inscription :

- • **Par SMS ou par mail** : remplissez le bulletin ci-dessous, prenez-le en photo et envoyez-nous la photo du coupon-réponse soit par **SMS au 06 70 50 30 78** ou soit par **mail à action.sociale@lagacilly.fr**.
- • **En déposant le coupon-réponse en mairie** : venez directement nous rendre visite pour déposer votre bulletin d'inscription au repas des aînés à l'accueil de l'une des 3 mairies de la commune nouvelle.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre compréhension et votre adaptabilité. Nous comptons plus que jamais sur votre présence et nous avons déjà hâte de vous retrouver pour ce moment festif.



Centre Communal
d'Action Sociale
Commune de La Gacilly

COUPON-RÉPONSE POUR LE REPAS DES AINÉS

À retourner au plus tard le 31 août 2026

Merci de bien inscrire vos noms, prénoms et adresse et de cocher les cases qui vous correspondent

M. et/ou Mme :

Domicilié(s) à :

Tél : Adresse mail :

☐ Participera / participeront au repas du CCAS le 10 octobre. Nombre :

☐ Sera /seront accompagné-e-s de Mme ou M.:

☐ Ne participera pas / participeront pas au repas du CCAS le 10 octobre 2026

☐ Je me rendrai à Artémisia par mes propres moyens

☐ J'ai besoin d'un transport pour personnes

La Gacilly
Glénac - La Chapelle - Gacilly - La Gacilly

Joindre le règlement de 27,50 € (*) par personne pour le repas du ou des accompagnants (**)

(*) Règlement exclusivement par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public

(**) Sont « accompagnants payants » les personnes de moins de 70 ans ou/et n'habitant pas à La Gacilly

« La transition numérique ne connaît pas de limites d'âge »



Des résidents de l'Ehpad Le Laurier Vert de La Gacilly heureux de recevoir leur diplôme Visa Numérique Bretagne (pour l'usage de la téléphonie numérique) et un badge spécial Maison Bleue (Espace de Vie Sociale). Ils sont accompagnés dans les ateliers numériques et généalogiques par les bénévoles de La Maison Bleue. © Ouest-France

Le 30 avril 2026, un groupe de résidents de l'Ehpad Le Laurier Vert de La Gacilly a reçu le diplôme officiel « Visa numérique Bretagne ». Ce dispositif, mis en place par la Région, vise à apporter des connaissances et des compétences numériques à tous ceux qui le veulent. « **À la Maison bleue, nous sommes sept à huit médiateurs numériques, tous bénévoles. Nous remettons aussi un badge spécifique à La Maison bleue** » a expliqué Alain Bernard, bénévole et médiateur numérique à la Maison Bleue.

Karine Guillotin, animatrice à l'Ehpad, et toute l'équipe ont accompagné les aînés. Les résidents volontaires ont pu renforcer leurs « compétences en smart-phone ». « **Ils s'en servent de plus en plus, comme des tablettes et des ordinateurs, pour regarder des photos reçues ou faire des jeux** » a-t-elle souligné. « **Les bénévoles de La Maison bleue leur apportent une aide pour manipuler ces outils qui offrent une autre façon de maintenir le lien social** ».

Article Ouest-France du Lundi 11 mai 2026

Pour les 75 ans de la création de la Semaine Bleue, valorisons les relations et liens intergénérationnels, garants d'une société plus inclusive et plus solidaire !

La semaine bleue 2026

Relions tous les âges

dans des territoires engagés !



Dans le cadre de la semaine bleue, le CCAS de La Gacilly propose la projection du film « La Finale », comédie dramatique franco-belge de Robin Sykes, sortie en 2018, avec Thierry Lhermitte et Rayane Bensetti comme acteurs principaux.

Projection du film « La Finale »

mercredi 7 octobre 2026 à 14h30 à Artémisia

Séance cinéma gratuite et ouverte à tous publics : enfants, parents et grands-parents

Un pot sera offert à l'issue de la projection !

« La Finale » : l'histoire ...

Ancien restaurateur parisien, Roland connaît des trous de mémoire qui s'accroissent. Il est accueilli chez sa fille, où son gendre et ses petits-enfants ne l'apprécient guère. Son petit-fils JB, lui, ne pense qu'à sa finale de basket à Paris ! Mais ses parents, empêchés, demandent à JB de s'occuper de son grand-père ce week-end là.

Et alors, rien ne va se passer comme envisagé : pas d'autre choix pour JB que d'entraîner Roland avec lui dans son périple mouvementé ... un voyage qui va tisser entre eux des liens par-delà la différence de génération.

**Mercredi 7 octobre 2026
à 14h30 à Artémisia
Projection offerte
par le CCAS La Gacilly**



**Et aussi ... samedi 10 octobre 2026
à 12 h15 à l'Espace culturel Artémisia
Repas des aînés de la commune**

Infos et talon d'inscription en page 22

Nouvelles instances de gouvernance d'OBC



AVRIL > JUIN 2026



Edito

Gaëlle Stricot,
Maire de Saint Abraham
présidente d'OBC

Chères habitantes, chers habitants,

Ce 2 avril 2026, j'ai l'honneur d'avoir été élue Présidente de l'Oust à Brocélande Communauté par le Conseil communautaire.

Je tiens à remercier sincèrement les élus communautaires pour la confiance qu'ils m'accordent. Je la reçois avec beaucoup de respect et surtout une grande exigence. Parce qu'au delà d'un vote, c'est une responsabilité collective qui commence.

Je serai accompagnée d'une équipe de 9 vice-présidents élus par le Conseil communautaire et dont les délégations sont présentées dans cette première lettre d'informations du nouveau mandat. Vous y trouverez également la composition de l'assemblée et quelques informations sur le fonctionnement de notre intercommunalité.

Derrière ces instances, ce sont des femmes et des hommes engagés, issus de toutes nos communes, qui travaillent collectivement pour répondre aux besoins du territoire et préparer son avenir. Cette lettre est un moyen de rendre lisible l'action communautaire : un territoire ne peut avancer que si chacun comprend où il va !

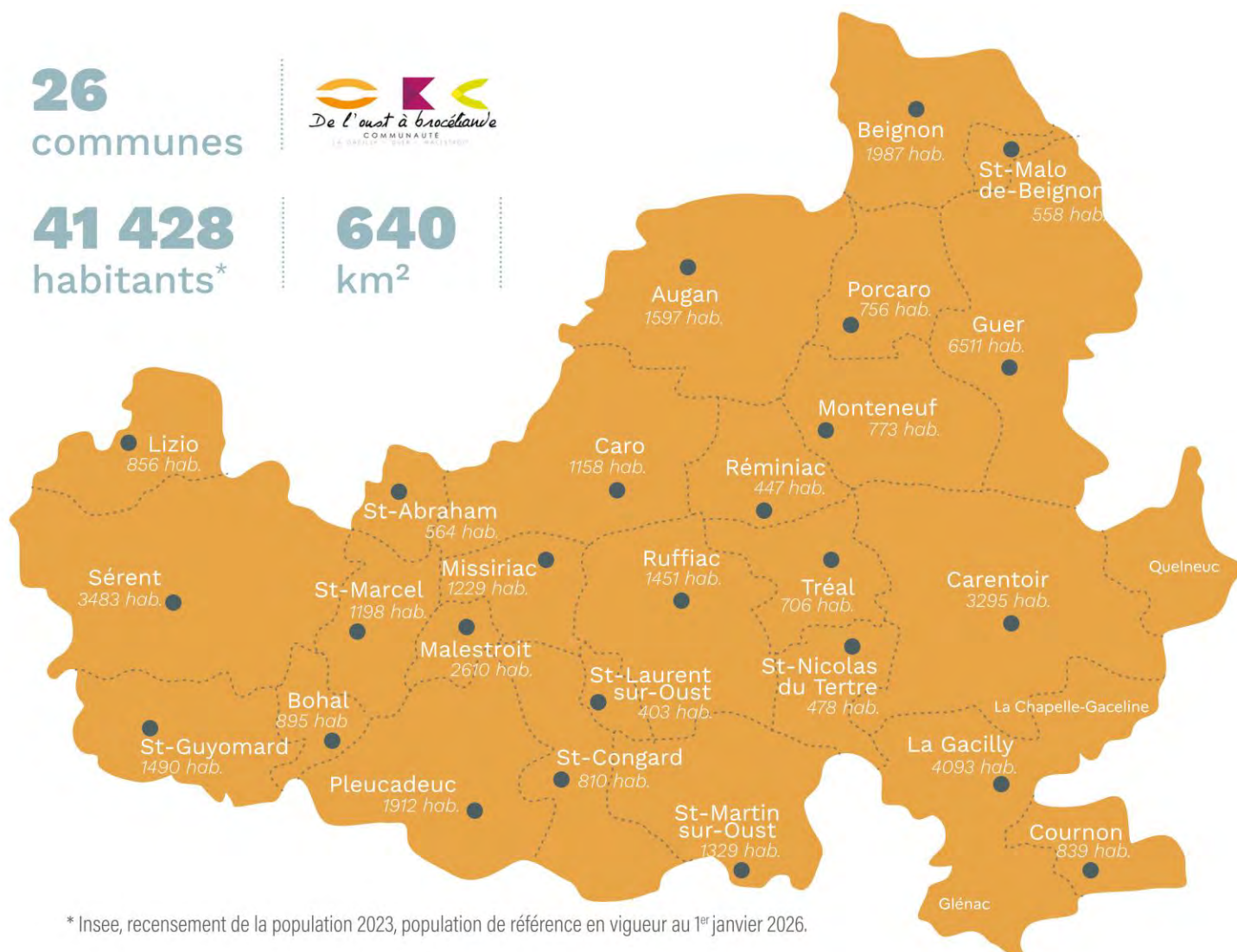
Ce mandat s'ouvre avec une ambition claire : agir collectivement au service des 26 communes et de leurs habitants.

26
communes

41 428
habitants*



640
km²



* Insee, recensement de la population 2023, population de référence en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

De l'Oust à Brocéliande Communauté

Mandat 2026-2032



Gaëlle
Stricot

Présidente de l'Oust
à Brocéliande
Communauté



Vincent
Cowet

1^{ère} Vice Président
Aménagement du
territoire



Fabrice
Genouel

2^{ème} Vice-Président
Finances et
commande publique



Sylvie
Hourmand

3^{ème} Vice-Présidente
Services aux familles
et équipements aquatiques



Christelle
Marcy

4^{ème} Vice-Présidente
Cycle de l'eau et
GEMAPI



Rozenn
Guégan

5^{ème} Vice-Présidente
Économie



David
Naël

6^{ème} Vice-Président
Culture et tourisme



Marion
Le Pogam

7^{ème} Vice-Présidente
Social, accès au droit
et santé



Muriel
Hervé

8^{ème} Vice-Présidente
Environnement



Thierry
Gué

9^{ème} Vice-Président
Patrimoine, voirie et
espaces verts



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mandat 2026-2032



Dominique MARTIN
Augan



Pascal JOSSE
Augan



Sylvie HOURMAND
Beignon



Pierrick FEUTELAIS
Beignon



Alain DE CHABANNES
Bohal



David NAEL
Carentoir



Viviane LORIOT
Carentoir



Raphaël TARLET
Carentoir



Erwan GICQUEL
Caro



Pascal JEHANNIN
Cournon



Paul RODRIGUEZ
Guer



Vincent COWET
Guer



Yvette HOUSSIN
Guer



Cassandre METAYER
Guer



Mickaëlle PIEL
Guer



Maxime QUESNEL
Guer



Pascal RENIMEL
Guer



Fabrice GENOUEL
La Gacilly



Eric VAUCELLE
La Gacilly



Marie FLAGEUL
La Gacilly



Sylvie GUILLEMOT
La Gacilly



Gwen GUILLERME
Lizio



Bruno GICQUELLO
Malestroit



Jean-François
GUIHARD Malestroit



Françoise HANGOUET
Malestroit



Christelle MARCY
Missiriac



Alexandre ROUGIÉ
Missiriac



Yann YHUEL
Monteneuf



Loïc BALAC
Pleucadeuc



Nathalie GOURMIL
Pleucadeuc



Sylvie CHEDALEUX
Porcaro



Patrice BELLEC
Réminiac



Thierry GUÉ
Ruffiac



Marie-Claude
HOUEIX Ruffiac



Gaëlle STRICOT
St Abraham



Didier HURTEBIZE
St Congard



Maurice BRAUD
St Guyomard



Nancy BONCHE
St Guyomard



Rémi MICHEL
St Laurent s/ Oust



Marie-Hélène
HERRY St Malo de B.



Ludovic BOULO
St Marcel



Marion LE POGAM
St Martin s/ Oust



André BOUDART
St Martin s/ Oust



Mickaël LE GOUE
St Nicolas du Tertre



Rozenn GUEGAN
Sérent



Sylvie GOIRAND-
COTAR Sérent



Tony GUYOT
Sérent



Gaël MONNIER
Sérent



Muriel HERVÉ
Tréal

Des médiathèques modernisées pour mieux accueillir les habitants du territoire

Après de longs travaux, les médiathèques communautaires de Carentoir et de La Gacilly ont rouvert leurs portes, dans un espace rénové. Ces réouvertures s'inscrivent dans un programme plus large.

À travers un programme de rénovation énergétique engagé sur les médiathèques de Carentoir et La Gacilly, la communauté de communes affirme sa volonté d'améliorer le confort des usagers, la qualité d'accueil et la performance énergétique de ses bâtiments.

Confort et performance énergétique

À Carentoir, les travaux, représentant un investissement global de 180 000 €, ont principalement porté sur le remplacement des huisseries ainsi que sur l'amélioration des systèmes de chauffage et de ventilation. Cette période de fermeture a également permis à l'équipe de la médiathèque de repenser l'aménagement intérieur et l'organisation des espaces afin d'offrir un lieu convivial, propice à la lecture, aux échanges et aux moments en famille.

Par ailleurs, les horaires d'ouverture ont été revus afin de mieux répondre aux habitudes des habitants et faciliter l'accès au plus grand nombre : mardi et vendredi de 14h à 18h, mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, samedi de 10h à 12h30.

Dans le même esprit, la médiathèque communautaire de La Gacilly a fait l'objet de travaux similaires et a rouvert ses portes à la fin du mois de juin. Les interventions engagées concernent notamment le remplacement des éclairages par des équipements LED, le changement des fenêtres, l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur ainsi que des travaux sur la ventilation.



Un réseau de médiathèques complémentaire et accessible à tous

Le réseau des médiathèques de De l'Oust à Brocéliande Communauté regroupe les équipements de Carentoir, La Gacilly et Tréal. Chaque médiathèque développe des propositions spécifiques complémentaires.

À Carentoir, la médiathèque propose notamment des spectacles destinés au jeune public et anime une grainothèque. Celle de Tréal est spécialisée dans la projection de films et de documentaires. À La Gacilly, les habitants peuvent profiter d'une ludothèque ainsi que de soirées familiales autour de contes, concerts ou conférences.

Grâce à ce fonctionnement en réseau, les abonnés bénéficient d'un catalogue commun de documents, de services mutualisés et d'animations proposées sur l'ensemble du territoire.

Plus d'informations sur :
<https://www.oust-broceliande.bzh/mes-activites-et-loisirs/tourisme-et-culture/mediatheques-communautaires>

Le programme du 2^{ème} semestre est paru :



<https://urlz.fr/vcLC>



Crèche et emploi : un coup de pouce pour les familles

Avec le dispositif AVIP, De l'Oust à Brocéliande Communauté facilite l'accès à l'emploi en proposant des places en crèche adaptées aux parents en parcours d'insertion.

ACCUEIL OCCASIONNEL en crèche

Besoin de temps pour soi ? Offrez à votre enfant une bulle d'éveil pour explorer le monde en toute sécurité.

Nos multi-accueils s'occupent de vos enfants jusqu'à 4 ans, de quelques heures à plusieurs journées !

AUGAN CARENTOIR GUER LA GACILLY SÉRENT MALESTROIT

Des crèches variables à partir de 0,50 € de l'heure (selon le quotient familial)
Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous :
RELAIS PETITE ENFANCE - 02 99 08 05 09
relaispetiteenfance@oust-broceliande.bzh - www.oust-broceliande.bzh

Trouver un mode de garde peut vite devenir un obstacle lorsqu'on cherche un emploi.

Pour y répondre, deux places AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) ont été ouvertes fin 2024 au multi-accueil de La Gacilly.

Destiné aux parents en recherche d'emploi, formation ou parcours d'accompagnement (RSA, jeunes, réfugiés), ce dispositif permet de bénéficier rapidement d'un accueil en crèche, même ponctuel. Objectif : libérer du temps pour les démarches et sécuriser la reprise d'activité.

Pensé comme un véritable partenariat, l'AVIP s'appuie sur un travail étroit avec les acteurs de l'emploi et du social, qui orientent les familles et suivent leur parcours. Résultat : moins de stress pour les parents, un environnement d'éveil de qualité pour les enfants... et déjà cinq familles accompagnées depuis son lancement.

Un dispositif prometteur que la collectivité souhaite désormais développer sur l'ensemble du territoire.

LAEP : un lieu d'accueil pour petits et grands

Gratuits, anonymes et sans inscription, les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) offrent aux tout-petits et à leurs accompagnants un espace privilégié de rencontre, de jeu et d'échange.

La communauté de communes met à disposition des familles trois Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), situés à La Gacilly, Malestroit et Guer. Ce dernier est géré par l'association Ty Mozaik. Ces espaces s'adressent aux enfants jusqu'à 4 ans, accompagnés d'un parent, d'un grand-parent ou d'un adulte référent.

Pensés comme des lieux conviviaux et ouverts à tous, les LAEP permettent aux enfants de jouer, d'explorer et de découvrir à leur rythme, sans activité imposée. Pour les adultes, c'est aussi l'occasion d'échanger avec d'autres familles et de partager des expériences du quotidien.

Sur place, les professionnels formés à l'écoute veillent à garantir un cadre bienveillant et sécurisant. La confidentialité est respectée, et l'accès libre, sans inscription, favorise une grande souplesse pour les familles.



Un service de proximité, accessible à tous les habitants du territoire, pour accompagner les premiers pas de l'enfant ... et renforcer les liens entre parents.

Pour tout renseignement :
Lieux d'Accueil Enfants Parents
à Guer, La Gacilly et Malestroit
02 99 08 05 09
laep@oust-broceliande.bzh



La réservation se fait la veille, avant 17h, auprès de la centrale de réservation (02 30 07 10 11) ou via un formulaire en ligne sur le site internet d'OBC. Le jour du déplacement, un véhicule collectif vient chercher l'usager à son domicile, sur des plages horaires définies lors de la réservation. Le service fonctionne du lundi au samedi, au tarif de 2 € par trajet (1 € en tarif solidaire, gratuit pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés).

Pour tout renseignement :

02 97 75 01 02

<https://www.oust-broceliande.bzh/mon-quotidien/mobilites-et-transports/>

Transport à la demande, un service OBC qui s'étoffe

La mise en place d'un service de transport en zone rurale constitue un véritable défi, alors même qu'il répond à une attente forte des habitants, accentuée par la hausse du coût des carburants. À travers sa politique de mobilité, OBC propose des solutions adaptées aux besoins du quotidien.

Le service de transport à la demande (TAD) permet à chaque habitant du territoire, dès 11 ans pour les enfants non accompagnés, de réserver un déplacement depuis son domicile vers le centre-ville ou le bourg d'une des 26 communes. Sans limitation kilométrique, ce service offre également la possibilité de se rendre à Ploërmel, en lien avec les correspondances du réseau RIV (Mission locale, gare routière, hôpital, mairie).



Le saviez-vous ?

BLABLACAR
Daily

Afin de compléter son offre de mobilité, OBC a noué un partenariat avec BlaBlaCar Daily, une plateforme dédiée au covoiturage du quotidien, en soutenant financièrement les trajets. Grâce à cette aide, les conducteurs perçoivent entre 1,50 € et 3 € par passager, tandis que le trajet est gratuit pour les passagers. En cas d'annulation de dernière minute du trajet retour par le conducteur ou la conductrice, une solution de retour à domicile est assurée.

Les plages horaires Aller et Retour

	Trajet « Aller » depuis le domicile	Trajet « Retour » depuis point de dépose
Du lundi au vendredi	entre 8h45 et 9h15	entre 10h30 et 11h00
	entre 10h15 et 10h45	entre 12h00 et 12h30
	entre 12h30 et 13h00	entre 13h30 et 14h00
	entre 13h45 et 14h15	entre 16h30 et 17h00
	entre 15h30 et 16h00	entre 18h00 et 18h30
Samedi	entre 7h45 et 8h15	entre 10h30 et 11h00
	entre 9h00 et 9h30	entre 12h00 et 12h30
	entre 11h00 et 11h30	entre 13h30 et 14h00
	entre 12h30 et 13h00	entre 17h30 et 18h00
	entre 15h30 et 16h00	entre 18h45 et 19h15





PISCINE INTERCOMMUNALE

La piscine intercommunale de La Gacilly prolonge le plaisir jusqu'à l'automne

La piscine intercommunale de La Gacilly ouvre ses portes dans sa configuration estivale du samedi 27 juin au dimanche 30 août. Les usagers retrouveront les horaires habituels de la saison estivale, avec une large amplitude d'ouverture au public ainsi que de nombreuses activités encadrées.

Pendant cette période, des cours de natation pour les enfants seront proposés chaque jour de 13h à 14h. Les amateurs d'activités aquatiques pourront également participer aux séances d'aquagym, organisées le lundi à 12h ainsi que le jeudi à 12h et 18h30.

Afin de compenser en partie la fermeture prolongée de la piscine de Guer, en raison d'importants travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'équipement de La Gacilly prolongera exceptionnellement son ouverture jusqu'au dimanche 27 septembre.

**Du 31 août au 27 septembre,
la piscine de La Gacilly accueillera le public :**

- Lundi et vendredi : de 17 h 30 à 19 h 30
- Mardi et jeudi : nocturnes de 19 h à 21 h
- Mercredi et samedi : de 10 h à 13 h 30
et de 14 h 30 à 18 h 30
- Dimanche : de 10 h à 13 h 30

Des **séances de natation** encadrée seront proposées les lundis, mardis et vendredis de 12 h 30 à 13 h 30.

Les **cours d'aquagym** se poursuivront également avec plusieurs créneaux hebdomadaires :

- Le lundi à 16 h 30,
- Le mardi à 11 h 30 et 18 h,
- Le jeudi à 12 h et 18 h,
- Ainsi que le vendredi à 16 h 30.

Le saviez-vous ?

Pour permettre aux habitants d'accéder à l'ensemble des piscines et autres services du territoire, les solutions de mobilité proposées par OBC sont mobilisables.

- La ligne de car BreizhGo n° 612 <https://urlz.fr/vd0a> permet notamment de rejoindre facilement La Gacilly à partir de Cournon, Carentoir, Guer, Saint-Malo de Beignon et Beignon.
- Il est également possible d'utiliser le Transport à la demande (TAD) (voir infos page 29).





03/01 : Théâtre Equestre
"Le Royaume des Etoiles"



09/01 : Warbling Blues
Concert La Gacilly



17/01 au 08/03 : Exposition
"En suspension" La Passerelle



23/01 : Vœux de la
commune à Artemisia.



25/01 : La Santé au naturel
La Maison Bleue



30/01 : Vœux OBC à la salle
de la Gare à Guer



31/01 : Concert Mystère
à La Maison Bleue



31/01 : "Les Fêlés du
Vocal" Artemisia



19/01 au 27/02 : Exposition
"Plume d'Ange" La Maison bleue



14/02 : "Les chevaux
dansent la bodega"
Théâtre Equ. de Bretagne



21/02 : Le Royaumes des étoiles
Théâtre Equestre Bretagne



25/02 : "Paddignton au Pérou"
Cinéma Artemisia



03/03 : Conte Ma Grand-Mère
est Mythologiste à Artémisia



07/03 : Les Darwiche Conteurs
à Artemisia



07/03 : Conte pour enfants
"Le Nouveau Royaume"
Théâtre Equestre Bretagne



08/03 : Loto à Artemisia
org École St-Jugon La Gacilly



12/03 : Rouge Feu
Concert à Maison Bleue



14/03 : Greg Duth
"Coquilles" à Artémisia



18/03 : Don de Sang
à Artémisia



20/03 : Souvent la Poésie
m'emmerde Jo Coop



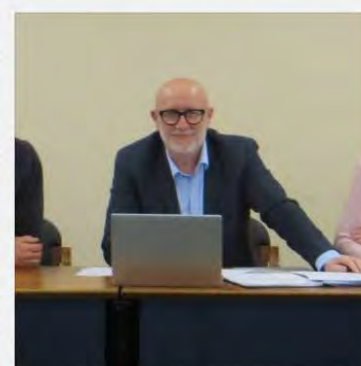
21/03 : Soirée Saint Patrick
Salle des Sports de Glénac



22/03 : Stage guimbarde et
respiration à Glénac



26/03 : Réunion publique
Festival Photo à Artémisia



27/03 : première réunion du
conseil municipal



29/03 : Motocross
de Glénac à Branféré



29/03 : Fest deizsous
les Halles La Gacilly



01 au 31/03 :
Hommage à Michel Laroche
à La Maison Bleue



03/04 : Roman Doduik
à Artemisia



09/04 : Franjo à Artemisia



18/04 : Slam-Rap Electro
Poèmes à Artemisia



18/04 : "Les chevaux dansent la bodega"
Théâtre Équestre Bretagne



18/04 au 03/05 :
Expo-vente de l'association
Graffiti à La Passerelle



**22/04 : Cinéma Hopper et le
Hamster des Ténèbres
à Artemisia**



**25/04 : Conte pour enfants :
"Le Nouveau Royaume"
au Théâtre Équestre Bretagne**



Jusqu'au 03/05 : exposition
"Poésie urbaine", La Passerelle



06/05 au 19/06 : Expo-photos
« Fragments d'instant, éclats de
vie », La Passerelle



08/05 : Commémoration
du 8 mai 1945



Du 18 au 30/05 :
Quinzaine Commerciale



22/05 : Balade nature en forêt
à Glénac avec Néosylva
et le Pays de Ploërmel



23/05 : La librairie
La Grande Évasion fête son
5ème anniversaire



23/05 : Causerie
sur le bâti rural local
Org Asso du Patrimoine



23/05 : Diane Tell
à Artémisia



24/05 : Vide Grenier à la
Salle des sports de Glénac



24/05 : Courses cyclistes
La Gacilly/La Chapelle-Gaceline



30/05 : Bal des pompiers
Gymnase Glénac



29/05 : Inauguration
Festival Photo



01/06 au 04/10 : 23ème
édition du Festival Photo



03/06 : Inauguration
Place Sebastiao Salgado



06/06 : Kermesse - Org APEL
RPI Quelneuc
La Chapelle Gaceline



07/06 : La Gacillienne,
la marche-course
contre les cancers



07/06 : La Gacillienne,
la marche-course
contre les cancers



06/06 : Chorale - Collège Ste
Anne - Artemisia



Du 1/06 au 4/10 : Expo des
Artisans d'art - La Passerelle



12/06 : Visite soignants "dons
d'organes"



26/06 : B. Kaudel-Jensen ambassadrice d'Autriche en visite à La
Gacilly, avec F. Morand, Pdt du comité de jumelage La Gacilly-
Hollersbach, E. Vaucelle, maire délégué et des membres du comité

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

- 14h à 18h : Forum des Associations
Découvrez les activités de la rentrée et rencontrez
les clubs locaux.
- 19h : Spectacle "Mon Père avait 3 vaches"
Un moment convivial pour bien terminer la journée.



Mon père avait
3 VACHES
Mouton Major



PROGRAMMATION ARTÉMISIA OCTOBRE À DÉCEMBRE 2026

ARTÉMISIA
La Gacilly
Centre culturel et événementiel



Le bal Floc'h

Samedi 3 octobre 2026

Tarif plein : 8 €
Tarif réduit : 4 €

À 20h30

BAL DU MONDE

SEMAINE BLEUE • SEMAINE BLEUE • SEMAINE BLEUE • SEMAINE BLEUE • SEMAINE BLEUE •

COMÉDIE

La Finale
Projection de film

Mercredi 7 octobre 2026

Tarif : : Gratuit
Offert par le CCAS

À 14h30



SEMAINE BLEUE • SEMAINE BLEUE •



Repas des Aînés

Samedi 10 octobre 2026

Tarif +70 ans de la commune : Gratuit
Tarif accompagnant -70 : : 27,50 €

À 12h15

SEMAINE BLEUE • SEMAINE BLEUE • SEMAINE BLEUE • SEMAINE BLEUE • SEMAINE BLEUE



FONDATION
YVES ROCHER

Nature en fête
Pister les créatures fabuleuses

Vendredi 9 octobre 2026

Sur inscription, dans le limite des
places disponibles, dès 7 ans

À 20h30



The Abrams

Samedi 17 octobre 2026

Tarif concert : 35 €
Tarif Journée Complète : 45€
tarif plateau repas : 12€

10H : atelier danse country
12H : bal country - restauration
21H : concert live

COUNTRY

CONCERT
SOUS HYPNOSE

Geoffrey Secco

Mercredi 4 novembre 2026

Tarif plein : 40€
Tarif réduit : 36€

À 20h30



Matthieu Nina

Samedi 7 Novembre 2026

Tarif plein : 20€
Tarif réduit : 16€

À 20h30

HUMOUR

ROCK

No one is innocent
Bard box

Vendredi 13 novembre 2026

Tarif plein : 20€
Tarif réduit : 16€

À 20h30



Diner cabaret
Comité des fêtes

Samedi 21 novembre 2026

Tarif : 45€ (inclus repas
entrée, plat et dessert)

Soirée cabaret

MUSIQUE
BRETONNE

Gwennyn

Dimanche 13 décembre 2026

Tarif plein : 24€
Tarif réduit : 20€

À 17h00



THÉÂTRE ÉQUESTRE DE BRETAGNE

Les chevaux dansent à la bodega
Cabaret équestre

Samedi 17 octobre / Samedi 28 novembre / Samedi 26 décembre

Le royaume des étoiles
Spectacle jeune public

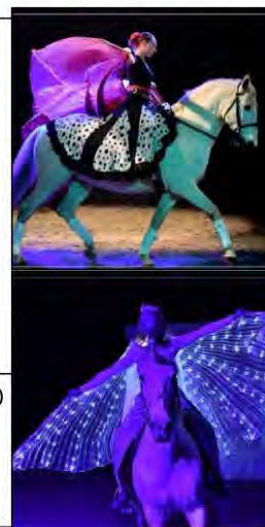
Samedi 24 octobre / Samedi 14 novembre / Dimanche 27 décembre

Conte de Noël équestre - Nouvelle création
Spectacle jeune public

Samedi 19 décembre / Dimanche 20 décembre / Lundi 21 décembre

Tarif adulte : 15 €
Tarif enfant : 10 € (-12ans)
Tarif famille : 40 € (2 adultes,
2 enfants / -12ans)

Les chevaux dansent à la bodega : À 19h00
Le royaume des étoiles : À 16h00
Conte de Noël équestre : À 16h00





AGENDA

Juillet à Septembre



MER. 29 JUILLET

THÉÂTRE EQUESTRE DE BRETAGNE
"Le voyageur à cheval et la chambre
noire" - 19h

JEU. 30 JUILLET

GUINGUETTE DU PORT GLÉNAC
DJ SET Slamé - 18h

MER. 5 AOUT

THÉÂTRE EQUESTRE DE BRETAGNE
"Le voyageur à cheval et la chambre
noire" - 19h

SAM. 8 AOUT

THÉÂTRE EQUESTRE DE BRETAGNE
"Le Nouveau Royaume" - 16h

GUINGUETTE DU PORT GLÉNAC
EL MAOUT, Electro Buccal - 21h

DIM. 9 AOUT

HIPPODROME DE PRÉ NAVAL
2ème journée des courses hippiques

MER. 12 AOUT

THÉÂTRE EQUESTRE DE BRETAGNE
"Le voyageur à cheval et la chambre
noire" - 19h

VEN. 14 AOUT

LE BOUT DU PONT, LA GACILLY
Feu d'Artifice et animation musicale

GUINGUETTE DE PORT GLÉNAC
ONIRIQUES, Voyage Musical

BAR LE TOUCAN
Red Texas - 19h

SAM. 15 AOUT

LES ENFANTS GÂTÉS, LA GACILLY
Concert de Soul blues - Blood flower (quebec)

THÉÂTRE EQUESTRE DE BRETAGNE
"Les Chevaux Dansent à la Bodega" - 19h

DIM. 16 AOUT

SALLE DES HALLES, LA GACILLY
"Larger les âmes Arts" Rencontre avec
artisans et écrivains créateurs

MER. 19 AOUT

THÉÂTRE EQUESTRE DE BRETAGNE
"Le voyageur à cheval et la chambre
noire" - 19h

SAM. 22 AOUT

LA GACILLY
Spectacle de rue et déambulation :
groupe JAHINER

GUINGUETTE DU PORT GLÉNAC
KILIMINOG, Concert Rock - 21h

MER. 26 AOUT

THÉÂTRE EQUESTRE DE BRETAGNE
"Le voyageur à cheval et la chambre
noire" - 19h

JEU. 27 AOUT

GUINGUETTE DU PORT GLÉNAC
D-FRACK, électro déjanté

VEN. 28 AOUT

ÉTANG DU BEAUCHÉ, CARENTOIR
Balade Nocturne - 20h30

VEN. 28 ET SAM. 29
AOUT

AU MOULIN DE GOURO, LA GACILLY
Festival de la Tutu

SAM. 29 AOUT

THÉÂTRE EQUESTRE DE BRETAGNE
"Les Chevaux Dansent à la Bodega" - 19h

DIM. 30 AOUT

ASSOCIATION FLEURIR LA GACILLY
Plantes en folie

SAM. 5 SEPT.

ARTÉMISIA, LA GACILLY
Forum des Associations - 14h à 18h

ARTÉMISIA, LA GACILLY
Spectacle "Mon Père avait 3 vaches" - 19h

DIM. 6 SEPT.

LE PORT DE LA GACILLY
Spectacle Bernika

SAM. 12 SEPT.

GUINGUETTE DU PORT GLÉNAC
Tour de Contes - 18h

SAM. 12 ET
DIM. 13 SEPT.

LA CHAPELLE GACELINE
Les Folles journées du Cheval

SAM. 19 SEPT.

ARTÉMISIA, LA GACILLY
Spectacle Petit Feu Ma Soeur,
Cie Mouton Major

TOUS LES DIM.

LA MARELLE, LA GACILLY
Juillet et Aout : Concert - 19h

Parcours-Spectacle au Musée Immersif Yves Rocher
Ouvert les Lundis de 14h à 19h et du Mardi au Dimanche de 10h à 12h et de 14h à 19h

Parcours-Animation "Dans les Couloirs de l'Expertise Botanique Yves Rocher" (Jardin Botanique)
Du lundi au vendredi à 10h, 14h et 17h (du 6 juillet au 28 août, hors jours fériés)

Nouveauté ! Atelier-découverte "Devenez un fabricant Yves Rocher le temps d'un atelier"
Du lundi au vendredi à 11h et 15h30 (du 6 juillet au 28 août, hors jours fériés)

Cours de Cuisine et Déjeuner de La Bergerie Yves Rocher
Ouvert toute l'année sur réservation

Apéro-Concerts de La Maison Yves Rocher
Tous les jeudis à 19h30 (du 23 juillet au 20 août)

Observatoire de la Biodiversité de La Fondation Yves Rocher
Ouvert toute l'année

À La Gacilly, inauguration de la Place Sebastião SALGADO



Sebastião Salgado a débuté sa carrière de photographe professionnel en 1973. Ses projets photographiques ont fait l'objet de nombreuses expositions et de nombreux livres. (En dernière de couverture, une de ses photographies)



@<https://www.facebook.com/paulmolac>

Dévoilement de la plaque par Jacques Rocher, président d'honneur du Festival photo, Olivier Athimon, maire de La Gacilly, et Lélia Salgado, l'épouse et complice de Sebastião

« **Nommer une place n'est pas seulement rendre hommage ; c'est aussi faire vivre des valeurs. Une place n'est pas seulement un lieu où l'on passe, mais un morceau de mémoire collective. Une commune doit savoir honorer ses figures locales mais aussi s'ouvrir à des femmes et à des hommes qui ont marqué le monde** » a rappelé Olivier Athimon, maire de La Gacilly, le 29 mai 2026, lors de l'inauguration de la place Sebastião-Salgado.

Sebastião Salgado, décédé en 2025, était un photographe franco-brésilien bien connu à la Gacilly.

Cette place Sebastião Salgado était précédemment nommée place de la Ferronnerie.



Sebastião Salgado

« La force de ses images »

Pour Jacques Rocher, président honoraire du Festival photo, « **cette inauguration a une saveur particulière, mêlée de joie et de peine** ». Muriel Jourda, sénatrice, et Paul Molac, député, ont salué le photographe et se sont dits marqués par la force de ses images. Le maire a aussi remis la médaille de la ville à Lélia Salgado, l'épouse de Sebastião, qui a toujours travaillé aux côtés de son mari.

Le photographe avait déjà exposé dans trois éditions du Festival Photo La Gacilly. Cette année, la galerie du Garage présente 4 expositions. « **Les clichés représentent ses travaux les plus importants et d'autres moins connus. Avec les textes, rédigés par Sebastião, nous savons ce qu'il pensait quand il prenait ses photos** », a déclaré Lélia Salgado.

Jacques Rocher a évoqué, avec beaucoup d'émotion sa rencontre avec le photographe et les liens qui les unissaient. Il a salué « **l'utopie réaliste** » du couple qui, en fondant l'Institut Terra, a replanté 3 millions d'arbres sur la ferme familiale au Brésil.



PARC NATIONAL D'ANAVILHANAS, ÉTAT D'AMAZONAS, BRÉSIL, 2009

©sebastiaoalgado